

LUTTE AU DÉFICIT OU LUTTE AUX DROITS ACQUIS?

Ce printemps, le ministre de la Justice, Paul Bégin, a annoncé le projet de loi 87 modifiant l'ancienne loi de l'aide juridique. Plusieurs droits acquis depuis 1973 seront sacrifiés à qui mieux mieux, sans se préoccuper des besoins des plus démunis dans notre société. De plus, au mois de juin, plusieurs postes ont été coupés (déficit imposé!) à l'Office de la protection du consommateur.

Présentement, le processus normal de la consultation d'un avocat jusqu'à la représentation devant un tribunal est gratuit. Avec cette réforme de l'aide juridique, l'information générale va disparaître, et le droit d'être représenté en cours restera selon la gravité du délit.

Le barème d'admissibilité sera augmenté, sauf pour les personnes seules, qui demeurent à 170.00\$ brut par semaine. Jadis, un salarié gagnant 210.00\$ (35 heures au salaire minimum) pouvait quand même appliquer et être accepté, mais si la réforme passe, ses chances seront nulles d'être acceptées. Comble de l'absurdité, un batteur de femmes, accusé de voie de fait sans être passible d'emprisonnement, va pouvoir se représenter seul (à moins de se payer un avocat privé) et contre-inter-

roger sa victime devant un juge pour prouver son innocence. Déjà que la plupart des victimes n'osent porter plainte par peur des représailles, comment vont-elles se sentir vis-à-vis leur agresseur en cour? Cette réforme est en train de privilégier les mieux nantis de notre société, car de plus en plus de gens ne pourront avoir accès à une justice équitable. Soit que tu ne soies pas assez riche pour avoir un avocat privé, ou pas assez pauvre pour avoir accès à l'aide juridique. Quant aux plus pauvres, ils perdront des services juridiques!

Dans la même veine, l'Office de la protection du consommateur a écopé. Depuis juin, il n'y a que 109 personnes pour assurer le service au Québec, soit une coupure d'environ 140 postes. À Sherbrooke, le Bu-

reau régional est passé de 7 à 5 employés, sans secrétaire, cela va de soi! Pourquoi couper? Ce service peut facilement être rentable en dénonçant les abuseurs, tels certains vendeurs de "minounes". Un exploiteur va rapidement s'apercevoir des énormes délais administratifs et va pouvoir frauder davantage avant de plier bagages ailleurs! Conséquence, les entrées de fond du Conseil du trésor vont diminuer; le gouvernement coupe pour avoir encore moins d'argent!

Heureusement, certains groupes populaires font des pressions contre ces décisions anti-démocratiques (la population a-t-elle été consultée?). Un jour, les Québécois et Québécoises vont devoir s'unir et dire "C'est assez!".

Sylvain Toutant

SOMMAIRE

- Malade du système	p.2
- Le mythe de la fraude	p.3
- Les faillites personnelles	p.4
- Les Journées Sociales	p.5
- C.I.T. ou le travail à rabais	p.6
- "Réserve Indienne"	p.8
- Commission sur l'avenir du Québec	p.9
- Coupures à Radio-Canada	p.13
- Le syndrome du "Zoo TV"	p.13
- Questions internationales	p.10-11
- Questions culturelles	

BONNE FÊTE AUX QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES

Marche des femmes "Du pain et des roses"

DES PAS DE REVENDICATION!

La condition de vie des femmes, malgré les longues luttes menées au cours des dernières années et les changements positifs que cela a engendrés, reste grandement à améliorer. Les statistiques le prouvent, malgré la montée de la scolarisation chez les femmes. Le marché du travail demeure pour plusieurs d'entre elles inaccessible. Le sexisme, entre autres, constitue l'une des principales causes du problème. Voici un bref portrait tiré du journal "Alternatives" paru en mai 95 qui dénonce les sources majeures de la pauvreté chez les femmes.



Les femmes occupent plus de 70 % des emplois à temps partiel et sont concentrées dans des secteurs où les salaires sont généralement bas. Les coupures dans le secteur public affectent principalement les femmes qui y avaient trouvé des emplois mieux rémunérés et protégés.

Les deux tiers des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes.

En 1992, 52 % des familles monoparentales québécoises comptant des enfants de moins de 18 ans étaient bénéficiaires de l'aide sociale et 95 % d'entre elles étaient dirigées par une femme.

Un ménage locataire sur cinq, dont le principal soutien financier est une femme, y consacre plus de la moitié de son revenu. Cette proportion est de un sur dix dans le cas des hommes.

OBJECTIFS DES FEMMES: EMPLOI, FORMATION ET LOGEMENT CONVENA- BLES

Ce que veulent les femmes, on ne le dira jamais assez, c'est de travailler ou du moins de chercher de l'emploi avec des exigences équitables. Elles veulent aussi l'accès à la formation, au logement social. Et puis, en ce qui concerne les mesures d'employabilité, serait-ce trop demander un statut de travailleuse? Et l'équité sala-

riale, une hausse de bourses pour étudiantes et étudiants pour ceux qui ont des enfants... Est-ce que cela constituerait des objectifs irréalistes et impertinents pour notre gouvernement?

Il fallait voir à Radio-Canada l'ex-gouvernement du Québec, le regretté Daniel Johnson, qui tentait de répondre à des questions que lui posait une responsable de la marche sur sa vision de la pauvreté chez les femmes, et les solutions qu'il aurait pu apporter. Celui-ci répondait à des "électrices", comme il le dit à plusieurs reprises, et non à des êtres humains ayant droit à des convictions et du respect. Serait-ce trop idéaliste d'espérer de meilleures avenues de la part de notre gouvernement actuel, monsieur Jacques Parizeau?

LEURS SOULIERS ONT BEAUCOUP VOYAGÉ!

Du 26 mai au 4 juin, elles ont parcouru plus de 200 kilomètres, jusqu'au Parlement de Québec. Elles ont crié leurs espoirs. Ont-elles été entendues? Ou devront-elles trouver d'autres moyens pour atteindre leurs objectifs?

Des femmes de tous les milieux ont chanté leurs doléances face à leur avenir et celui des générations futures. Y-aura-il écho suite à ces éclats de refrains clamés par ces militantes ayant à coeur la justice sociale? Après tout, comme le dit si bien Léo Ferré: "Les plus beaux chants sont les chants de revendications." C'est à suivre.

Maryse Dumont

ÉDITORIAL

MALADE OU EN SANTÉ ?

Voilà que le ministre péquiste du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec, Monsieur Rochon, vient de donner un électrochoc puissant à la population québécoise; fermetures d'hôpitaux, fermetures de lits, multiplication des séjours d'une journée à l'hôpital, etc. Le ministre a même invoqué la possibilité de ticket modérateur si SA réforme ne passe pas. Pourtant, le programme électoral du Parti Québécois spécifie que "Le recours au ticket modérateur, véritable taxe sur la maladie et la détresse, doit être rejeté" (p.47)... Rappelons que cette réforme vise principalement à réduire les coûts des services de santé et des services sociaux et ce, par le fameux "virage ambulatoire" et le "redéploiement" des ressources.

Ressources manquantes

Le ministre fait le ménage mais sans mettre en place les ressources nécessaires pour son fameux virage, particulièrement en ce qui a trait au maintien à domicile et aux ressources dans les CLSC compte tenu de l'ajout des mandats qui leurs sont confiés. Objectivement, cette réforme encouragera la privatisation des services de santé et développera un service à deux vitesses; un pour les riches et l'autre pour les moins favorisés. L'entente intervenue entre la Régie régionale de l'Estrie et Progestion Estrie pour favoriser la création de services privées par les employés mis à pied n'est qu'un triste exemple parmi tant d'autres...

Par contre, dans sa "très grande sagesse" et précipitation, le gouvernement ne semble pas vouloir remettre en question sérieusement, entre autres, les privilèges des médecins payés à l'acte et les profits énormes des pharmacies découlant d'un manque de réglementation adéquat concernant les médicaments prescrits.

"Prescription mondiale"...

Dans le fond, le gouvernement péquiste ne fait que suivre la tendance mondiale et appliquer les "suggestions" des institutions internationales défendant l'idéologie du libre marché donc, du capitalisme. Que ce soit la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International ou l'OCDE, ces institutions font pression sur l'ensemble des pays pour que ceux-ci réduisent au maximum les dépenses sociales et les "irritants" pour les compagnies (incluant la possibilité de "faire sauter" le salaire minimum et réduire à une peau de chagrin le rôle de l'État...).

Si nous partageons l'idée d'une réforme de notre système de santé et de services sociaux, nous croyons que celle-ci devrait s'effectuer dans le cadre d'une démarche visant à répondre véritablement aux besoins de la population et non à répondre principalement à des contraintes budgétaires imposées d'en haut et gérées et appliquées docilement par certaines Régies régionales (dont la nôtre...).

Enfin, n'oublions pas que le discours des coupures gouvernementales s'inscrit dans un discours plus global voulant que le gouvernement n'a plus les moyens financiers pour soutenir notre système social. Soulignons que notre système de santé demeure un des moins coûteux à travers le monde occidental et surtout, que CE gouvernement, comme les autres défendant le système capitaliste, ne remet pas en question le système fiscal existant. Pourtant, celui-ci demeure en partie responsable du manque d'argent des gouvernements puisqu'il demeure un lieu "légal" de protection des privilèges des mieux nantis de notre société. Alors à quand le débat de fond...

L'équipe de rédaction



Titre de Nouvelles CSN, 14 octobre 1994.

Billet

REMPLAÇONS LES PROFITS NETS PAR DES PROFITS PROPRES

Cessons de nous voir comme des petites gens et des défavorisés. Le désordre économique touche maintenant tous les groupes sociaux, y compris le domaine des professions libérales comme celles de cadres ou de médecins. Nul n'est à l'abri des effets néfastes du système économique actuel engendrant davantage d'exclus dans notre société. Des diplômés et des entrepreneurs se retrouvent de plus en plus dans une situation précaire.

Un système politique "défavorisé"

Le système politique est dominé et manipulé par les représentants de la Banque Mondiale, du Fond Monétaire International et de Moody's qui, de New York ou de Tokyo, dictent à nos politiciens quoi faire avec NOTRE argent. Pour maintenir et relancer LEUR croissance économique, ces requins de la haute finance éliminent

lentement nos services sociaux tels l'éducation et la santé.

Il faut cesser de nous diviser et de nous accuser mutuellement. Nous devons unir nos forces et nos compétences afin de nous donner une civilisation à dimension humaine, pour des personnes par des personnes. Une société dans laquelle le travail et l'argent deviendront des moyens de nous réaliser au lieu d'asservir la population. Remplaçons les profits nets (\$\$\$) par des profits propres qui visent le mieux-être. Par une collaboration intelligente et non par une force bestiale, puisque les dictatures ont toutes été renversées par une autre dictature. La monarchie a été remplacée par la bourgeoisie qui, bien cachée derrière ses institutions, applique les mêmes règles d'inégalité sociale.

Jacques Aubry

Journal communautaire

journal bimestriel



187 Laurier
local 317 (3^e étage), J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

AMECQ Association des
médecins écrits
communautaires
du Québec

Équipe de rédaction

Maryse Dumont
Sylvain Toutant
Normand Gilbert
Jacques Aubry

Responsable de l'information

Maryse Dumont

Collaborateurs-trices

Alexandre Badibanga
Jean Bessette
Pierre Chaurrette
Yves Couturier
Sylvain Janvier
Barbara Legault
Me Micheline Plante

Armand Rosso

Un assisté social pas par choix

Éditeur: La Voix Ferrée inc.

Impression: The Record

Mise en page: Maryse Dumont

Sylvain Toutant

Normand Gilbert

Jacques Aubry

Distribution: Distributions publicitaires Estrie
Poste Publication: Enrg. 7082

Dépôt légal, premier trimestre 1995

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité
par les Queen et St-Joseph (ouest),
Le Phare (sud) et la rivière St-François (est).

L'HEURE JUSTE POUR LES ASSISTÉS SOCIAUX

Pour répliquer à deux textes parus dans *La Tribune* et *La Nouvelle* sur (ou plutôt contre) les assistés sociaux, Marjorie Tyroler du Service budgétaire populaire de l'Estrie, Diane Denault d'Action + (groupe de défense des personnes assistées sociales) et Jacques Lebel du Service de la pastorale du Diocèse de Sherbrooke ont tenu une conférence de presse le 11 mai dernier. Ceux-ci ont tenté de remettre les pendules à l'heure en apportant quelques correctifs aux propos tenus par ces deux éditorialistes des journaux locaux qui questionnaient la "trop grande générosité de l'aide sociale". Voici quelques points soulevés dans un communiqué du SBP lors de cette conférence. Des chiffres qui tendent à éliminer certains préjugés...

Prenons le cas cité dans nos deux journaux locaux: une famille de 4 qui reçoit 14 700\$ par année ou 1 225\$ par mois en aide sociale. Un tel montant est-il si impressionnant, lorsqu'on sait qu'il correspond à seulement 56% du seuil de pauvreté que Statistiques Canada établit à 26 126\$ pour une famille de 4 à Sherbrooke?

Voici à quoi peut ressembler un budget mensuel d'une famille de 4 vivant de l'aide sociale à 1 225\$ par mois. Un logement chauffé de 5 pièces se chiffre à peu près à 500\$. La nourriture pour 4 personnes va chercher autour de 450\$. Ajoutez à cela le compte de téléphone, d'électricité, une passe d'autobus, des vêtements, et il ne

reste pratiquement plus rien.

Les mythes de la fraude

Pauvreté n'est pas synonyme de malhonnêteté, comme le laissait sous-entendre un certain éditorialiste de *La Nouvelle*. Selon le guide, *B.S. Mythes et réalités*, publié par le Conseil canadien de Développement social et le Front commun des personnes assistées sociales, "les évaluations (Commissions MacDonald, visites à domicile et autres) ont prouvé que la fraude à l'aide sociale représente une proportion de 2 à 3% de l'ensemble des cas, ce qui est équivalent à ce qui se produit à l'assurance chômage. En comparaison, les fraudes au fisc et celles qui

sont annuellement enregistrées par les compagnies d'assurances privées constituent des problèmes beaucoup plus sérieux."

Évidemment, dans le contexte actuel au déficit, de restitution économique, de coupures massives dans presque tous les secteurs, il est considéré normal de chercher des coupables. Le doigt est pointé plus souvent qu'autrement vers les assistés sociaux ou les chômeurs qui coûtent cher à la société. Mais si on pointait le doigt ailleurs avec autant d'insistance? Si on s'offusquait autant des grandes compagnies qui n'ont pas payé un sous ou très peu d'impôt cette année, malgré les millions de profits qu'elles ont

faits, et ce tout à fait légalement. Si on regardait du côté des compagnies canadiennes qui doivent 37 milliards en impôt, sur lesquels on ne leur charge aucun intérêt. Si on s'attardait aux 100 milliards de \$ de revenus, qui sont détournés par les compagnies dans des paradis fiscaux à l'étranger? Selon la presse canadienne, en 1991, 20 millionnaires ont payé moins de 100\$ d'impôt au moins trois ans d'affilé. Selon les chiffres même de Revenu Canada, 190 personnes ayant déclaré des revenus de 25 000\$ et plus n'ont rien payé en impôt fédéral en 1991, alors qu'en 1990, ils étaient 250 à passer leur tour.

Et l'emploi?

Actuellement, le nombre d'assistés sociaux au Québec atteint des records historiques (808 000). La hausse dramatique du nombre d'assistés sociaux correspond aux mises à pied massives qu'a amenées le début des années 90. Avec la désindustrialisation de Sherbroo-

ke, quels emplois permettront à ces gens de gagner leur vie? Où ces personnes pourront-elles aller travailler? Combien de nouveaux emplois sont créés pour les milliers de chômeurs et assistés sociaux en Estrie?

Plutôt que de s'attarder aux pauvres, nous devrions nous attaquer à la pauvreté elle-même. Mettons en place les conditions propices à la création d'emploi, soutenons le travail autonome, faisons revivre notre centre-ville. N'oublions surtout pas que quand nous parlons des personnes assistées sociales, il s'agit de nos voisins, nos amis, notre parenté. Personne n'est à l'abri. Mais surtout, cessons de véhiculer des propos qui ne font qu'augmenter l'incompréhension et les préjugés envers les assistés sociaux.

Services budgétaires de l'Estrie

Les agences de recouvrement: mode d'emploi

Les agences de recouvrement ont des obligations et des interdictions spécifiques à observer dans leurs communications avec les débiteurs. Et la liste est longue! Ils ont particulièrement des difficultés avec les points 2 et 6 suivants. Si vous croyez être victime de pratique interdite, portez plainte à l'Office de la protection du consommateur et avisez-en l'agent par écrit de préférence

UN AGENT DOIT: Donner son nom, le nom de l'agence de recouvrement pour laquelle il agit, son numéro de permis de l'OPC (Office de la protection du consommateur), le montant de la créance et du créancier.

UN AGENT NE DOIT PAS:

1. Faire des représentations fausses ou trompeuses.
2. Faire du harcèlement, des menaces ou de l'intimidation.
3. Suggérer que le défaut de payer rend le débiteur passible d'arrestation ou de poursuites pénales.
4. Communiquer oralement avec le consommateur

avant de lui avoir fait parvenir un avis de réclamation.

5. Téléphoner au consommateur quand celui-ci a exigé par écrit qu'on ne communique avec lui que par courrier. Cette demande est valide trois mois et est renouvelable.
6. Appeler le débiteur, sa caution, son conjoint ou un membre de sa famille autrement qu'entre 8 et 20 heures les jours non fériés. Interdit aussi le samedi et le dimanche.
7. Communiquer avec l'employeur ou les voisins du consommateur.

Deux exceptions cependant: seulement pour obtenir une adresse ou si la

personne jointe s'est portée caution.

8. Donner un renseignement susceptible de causer du tort au débiteur, à sa caution, à son conjoint ou à un membre de sa famille.
9. Réclamer plus que le montant dû au créancier. Ainsi, il n'est pas question de gonfler la note sous prétexte qu'il y a eu des frais.
10. Utiliser un écrit pouvant être confondu avec un document juridique, municipal ou gouvernemental, en utilisant du papier à entête ressemblant à celui d'un ministère par exemple.
11. Menacer de faire inscrire une note défavorable au dossier de crédit ou de révéler la situation à autrui.

Harcèlement, menaces et intimidation sont les trois pratiques le plus souvent dénoncées par les consommateurs. On rencontre aussi les agences qui menacent de saisir les meubles et de ternir le dossier de crédit des consommateurs. Le comble, ce sont les agences qui ont gardé l'argent au lieu de le remettre aux entreprises qui les avaient engagées! Certaines agences n'ont même pas de permis.

Il est très important d'être très attentif et de prendre des notes sur l'identité et les propos de l'agent; ça peut servir dans un éventuel recours. Les consommateurs ne savent parfois plus qui les a appelés: un dossier peut passer entre plusieurs mains. Les personnes qui font du recouvrement peuvent profiter de l'ignorance des consommateurs pour dépasser les bornes.

Tiré du Bulletin de l'Association pour la protection des intérêts des consommateurs, vol. 12 no 1.

LA TABLE RONDE DES
OVEP
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4
tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

LES FAILLITES PERSONNELLES

Le nombre de faillites personnelles n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Cette réalité, vécue par des dizaines de milliers de personnes au Québec, s'explique principalement par deux éléments: l'accessibilité accrue à la protection de la faillite et surtout, par l'appauvrissement de la population québécoise.

Le gouvernement fédéral a modifié la vieille loi de 1949 dans le but de rendre plus facile la libération des faillites. De plus, cette modification de la loi de 1949 étendait la protection en intégrant la plupart des dettes que peuvent cumuler les familles, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le surintendant aux faillites a déterminé douze facteurs de risques pouvant mener à la faillite (voir tableau ci-contre). Si quelques-uns de ces facteurs vous concernent, il est peut-être temps de consulter. Mais ces facteurs de risques n'expliquent pas en soi la hausse des faillites; ils ne font

que l'illustrer par les symptômes les plus connus. En fait, la restructuration de l'économie explique fondamentalement cette hausse. Le non-emploi (chômage et assistance social), le sous-emploi (travail à temps partiel, contrat...) et la diminution généralisée du pouvoir d'achat sont les véritables explications de la hausse du nombre de faillites au Québec.

La loi sur la faillite est-elle une loi sociale?

Oui, car elle permet aux consommateurs éprouvés par l'endettement de retrouver une certaine paix intérieure

après la tourmente budgétaire. Cette seconde chance permet à l'individu de retrouver l'équilibre, et de ne pas être affecté par des problèmes sociaux, avec tous les coûts que cela implique. La loi dans cet esprit a donc une portée véritablement sociale. Elle constitue une soupape de sécurité permettant d'évacuer une trop grande tension budgétaire. Il est à noter que l'assouplissement de la loi apparaît à une époque où l'économie est grandement génératrice d'endettement et d'appauvrissement.

D'autre part, si le remboursement à tout prix de dettes remplit les coffres des banques et autres

compagnies de finance, l'impact de l'endettement sur l'ensemble de l'économie ne va pas de même: payer des dettes ne crée pas d'emplois. Ainsi, le consommateur libéré de ces dettes peut à nouveau participer à la vie économique de son quartier. Cela présente bien sûr un effet bénéfique sur la création d'emplois.

Comme vous le constatez, une telle loi n'agit pas sur les causes mêmes de la pauvreté et de l'endettement. Une politique de plein-emploi serait certes plus efficace pour solutionner les problèmes d'endettement.

Yves Couturier

Service budgétaire populaire de l'Estrie

12 facteurs de faillite

- **Expérience de jeunesse:** 27 ans est l'âge moyen du failli
- **Analphabétisation:** incapacité à utiliser l'information
- **Mariage hâtif:** jeunes couples achetant à crédit
- **Achat de voitures:** surtout le deuxième véhicule
- **Alcool et drogue:** facteurs de désorganisation
- **Problèmes médicaux:** baisse de revenu ou hausse des dépenses
- **Perte d'emploi:** baisse du niveau de vie
- **Le jeu:** grande source d'endettement
- **Achats compulsifs:** parfois liés à une dépression nerveuse
- **Rupture de mariage:** hausse des dépenses, désorganisation, etc.
- **Études:** faillite déclarée pour cesser le remboursement des prêts
- **Mauvais placement:** ex.: jeunes entrepreneurs

La philosophie du CRTC:

LE MEILLEUR EST POUR L'EMPIRE!

Au Canada, toutes les décisions significatives concernant les télécommunications sont prises (ou au moins) approuvées par le Conseil de la Radiodiffusion et des télécommunications canadiennes appelé le CRTC. Cet important organisme, présidé par le coloré Keith Spicer, doit composer avec des pressions souvent contradictoires entre elles pour, idéalement, prendre des décisions dans le meilleur intérêt du bon peuple canadien...

Mais voilà que la réalité du "bon peuple canadien" est loin d'être idéale. Partout au Canada, le domaine de la câblodistribution, entre autres, a été chambardé, avec l'augmentation du service de base qui a ajouté, sans même nous demander si on en désirait ou pas, 3 canaux de plus. Et le pire, c'est que les distributeurs n'agissent pas dans l'illégalité, puisque le contrat d'abonnement comporte une clause qui indique que la compagnie se réserve le droit, sur préavis de 30 jours, de modifier la composition du service de base. Puis, une autre clause précise que les tarifs fixés par la compagnie pourront de temps à autre être modifiés en tout ou en partie, toujours sur préavis d'au moins 30 jours.

Ô consommateurs, de quoi vous plaignez-vous?

La plupart des abonnés croient qu'une compagnie n'a pas le droit d'exiger une hausse de tarif pour une modification que le consommateur n'a pas demandée. C'est logique. Le hic, c'est que le contrat se résume en 2 choix: celui de payer et rester abonnés, ou refuser la hausse... et refuser le câble! Dans bien des cas en Estrie, la réception de canaux sans le câble se limite à un très petit nombre...

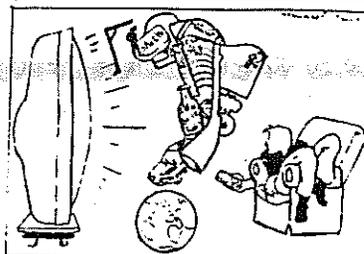
Par ailleurs, les hausses du tarif de base du CRTC risquent de toucher durement nos services téléphoniques. Une coalition de consommateurs a fait pression sur le gouvernement pour que le CRTC révise cette décision. Cet appel fut gagné, et maintenant le CRTC doit reconnaître que l'hypothèse de hausser les tarifs de base pour diminuer les tarifs interur-

bains (ce que veulent les compagnies pour mieux affronter les concurrents) entraîne des conséquences négatives pour les familles à faible revenu, qui verront leur facture globale augmenter. La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) et l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP) interviennent conjointement dans ce processus.

Le téléphone est un service essentiel. Pour les personnes à faible revenu, une hausse du service de base signifierait, dans la plupart des cas, devoir couper dans des dépenses tout aussi vitales que la nourriture.

Et l'autoroute de l'information?

Comment se répartiront les frais d'installation des équi-



Dessiné par Michael Freed

pements nécessaires à la mise en place de l'autoroute de l'information? On parle ici de milliards de dollars. La FNACQ et l'ONAP ont déposé des propositions afin que ces dépenses ne soient pas attribuées de façon à faire payer les abonnés résidentiels qui n'utiliseront pas les nouveaux services. Le Conseil consultatif public sur l'autoroute de l'information avertissait récemment le CRTC que ce ne sont pas les consommateurs qui revendiquent la naissance de l'autoroute, mais ils pourraient être les premiers à en faire les frais si le gouvernement n'y prend pas garde.

LE CRTC DOIT SAVOIR CE QUE LA POPULATION VEUT!

Au niveau du câble, vous pouvez donner votre opinion au sujet de la nouvelle grille

et des nouveaux tarifs du service de base par téléphone au CRTC à frais virés, au (514) 283-6607. Vous pouvez également écrire au CRTC à l'adresse suivante: 1800 McGill College, bureau 1920, Montréal (Québec), H3A 3J6.

Vous pouvez aussi contacter votre câblodistributeur pour lui faire part de votre point de vue... Une grande compagnie au Canada anglais a modifié son service suite à une vague de protestation de ses abonnés!

Que ce soit aux niveaux du service téléphonique, du câble ou de l'autoroute de l'information, il faut réagir. Ce n'est pas après que les décisions aient été prises que l'on doit faire connaître nos opinions!

Pour plus d'information concernant les démarches à effectuer pour défendre vos droits de consommateurs, entre autres dans le domaine des télécommunications, vous pouvez rejoindre l'ACEF Estrie au (819) 563-1844.

Maryse Dumont
Sources: Alain Robert
ACEF Estrie

Sans l'argent peut-on vivre? De l'exclusion à la solidarité

Tenu à l'université de Sherbrooke du 5 au 7 mai 1995, ce colloque poursuivi une démarche entreprise à Chicoutimi en 93. Ayant comme toile de fond la justice sociale, ces rencontres s'inscrivent dans une perspective chrétienne. Des conférenciers furent appelés à se prononcer devant une salle de 300 personnes. Des échanges et des ateliers complétèrent l'appropriation de notions économiques pas toujours facile à saisir pour le profane.

Qu'est devenu l'argent?

Dans notre société capitaliste tout est rendu chiffrable : + on consomme + on est libre + on est quelqu'un = un modèle économique qui structure l'inégalité sociale. Les citoyens privés d'argent deviennent prisonniers des pouvoirs financiers. Les hommes d'affaires tiennent entre leurs mains la conduite du monde et la destinée des gens. On se retrouve dans un système binaire : les gagnants et les perdants (entendre par là les riches et les pauvres). Dans un tel système, l'appauvrissement amène à l'exclusion sociale. C'est contre ce piège que les participants et les participantes ont manifesté leur mécontentement.

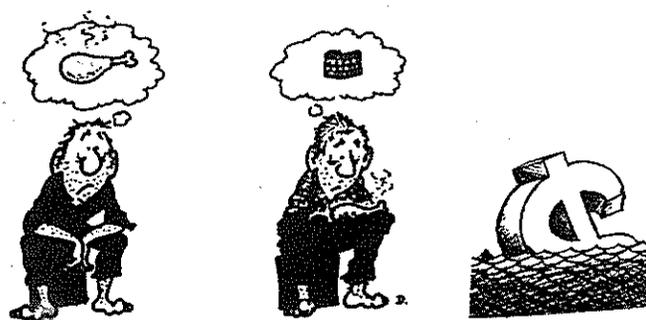
La dette

Depuis quelques années,

on se dirige vers une culture d'austérité. La dette est vue comme néfaste, une gangrène qui ronge l'économie. Pour l'enrayer, le gouvernement coupe un peu partout, surtout dans les programmes sociaux. On taxe davantage les citoyens, les individus s'endettent de plus en plus. Pourtant, les gouvernements, tant fédéral que provincial, sont mals placés pour donner l'exemple : dépenses superflues tels les nombreux frais de déplacement des ministres, offre d'aide financière pour un club de lanceurs de "puck" mais restructuration du système de santé en fermant plusieurs hôpitaux. De plus, pour accentuer ces inégalités sociales, Yves Séguin, fiscaliste, a déclaré que 84% de la population gagne moins de 30 000\$ par année et

qu'elle subit 75% de la dette. Comme disait Colbert, contrôleur des finances sous le règne de Louis XIV : "L'impôt c'est l'art d'arracher le maximum de plumes sur une poule avec un minimum de cris."

Devant le discours des économistes portant sur l'endettement, la bourse ou la fiscalité, le citoyen a toujours l'impression de se faire passer un Québec! Ce discours obscur est voulu, il est plus facile de contrôler et de dominer les gens maintenus dans l'ignorance. Les médias jouent aussi la "game" des économistes. Ils reprennent souvent le même discours dominant. Comme un paneliste l'a souligné: "on ne se retrouve plus seulement avec un déficit monétaire mais, encore plus grave, avec un déficit de la pensée".



Titré de Nouvelles CSN, 29 avril 1994, p.6.

La mondialisation

Les pays membres du G7 obéissent maintenant à des lois économiques mondiales, tel le libre-échange. Tout est transférable. La planète devient un marché de transaction au plus offrant. Au Québec, pensons seulement à Hundai ou à Hitachi. Une pétition, acceptée par les participants et les participantes, fut envoyée au premier ministre Jean Chrétien pour encadrer le pouvoir financier international à la rencontre du G7 à Halifax. Le sens de cette missive est clair : Cessez de jouer à la bourse avec la vie des gens!

Pistes de réflexion

Tout au long de cette fin de semaine, le propos majeur a été un message de

solidarité. À toujours soutenir un discours économique, la démocratie finit par être reléguée aux oubliettes. Il faut déchirer le voile de l'ignorance, les gens doivent être informés des décisions qui les concernent. Lorsque le savoir augmente, le pouvoir augmente aussi. Comme Jacques Proulx de *Solidarité rurale* a souligné : "Le social doit reprendre sa place, il ne faut plus avoir honte d'être poète, délinquant ou utopique". Une mobilisation s'impose pour orienter les choix des économistes et des élus dans une perspective de justice sociale, sous-entendant une meilleure répartition de la richesse.

Sylvain Toutant

Du 4 au 13 août 95

LA 31e FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À SHERBROOKE VOUS ATTEND!

Plus de 20 000 visiteurs sont attendus à la 31e Finale des Jeux du Québec qui se déroulera cette année à Sherbrooke. La population sherbrookoise et estrienne est invitée à assister et participer aux nombreuses activités organisées par quelque 3 500 bénévoles et le Comité organisateur. Plusieurs de ces activités seront gratuites.

Les sources de financement

La Société de développement économique de la région sherbrookoise, le Développement des ressources humaines Canada, le Gouvernement du Québec (Ministère des affaires municipales) ainsi que les commanditaires de Sport Québec ont contribué au financement d'un demi-million pour cet événement. Aussi, d'autres activités de financement à titre promotionnel comme la vente de t-shirts ont permis de soutenir financièrement les Jeux du Québec qui visent cette année à mettre en valeur la population sherbrookoise.

19 sites de compétitions dans 7 villes avoisinantes

La 31e Finale des Jeux du Québec présentera 12 compétitions sportives réparties en deux blocs consécutifs. Sept villes de la région accueilleront ces compétitions qui se trouvent à seulement quelques kilomètres les unes des autres. Ainsi, pour la première fois en 25 ans, les régions seront divisées en deux pour l'hébergement: les athlètes de sports collectifs seront logés au Collège de Sherbrooke et les athlètes de sports individuels seront hébergés à l'Université de Sherbrooke. Ceci permettra de minimiser le transport de

tous les athlètes.

Campagne de recrutement de bénévoles

La 31e Finale des Jeux du Québec à Sherbrooke recrute des bénévoles pour le service de l'alimentation, afin de servir des repas aux athlètes, vérifier les articles choisis par la clientèle, remplir les présentoirs, etc. Le Service de l'hébergement quant à lui doit compter sur 400 personnes environ pour s'occuper de l'accueil et de l'animation, de l'entretien, de l'aménagement des pistes d'hébergement ou encore servir les collations. Le Service de sécurité aura aussi

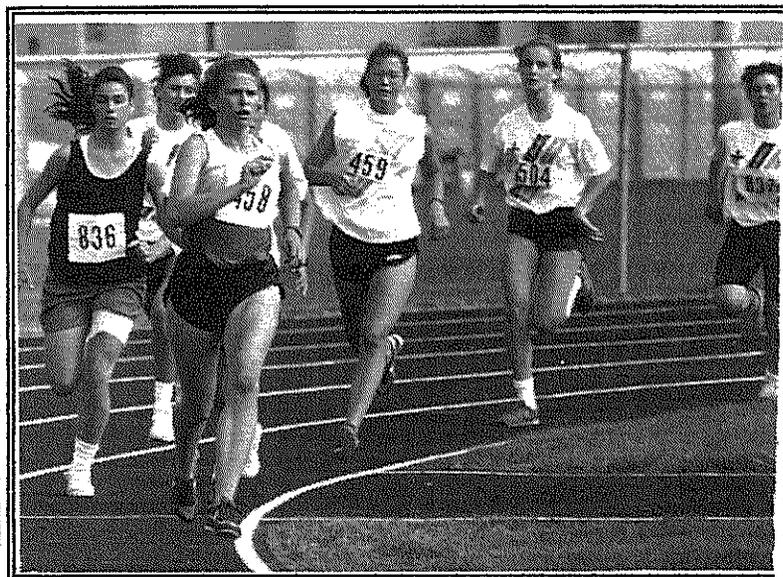


Photo: Jeux du Québec (Archives)

besoin de plusieurs bénévoles.

Activités socio-culturelles et touristiques

Des activités socio-culturelles et touristiques sont prévues. Certaines permettront d'apprécier le patrimoine de la ville et son développement. Pour de plus amples renseignements concernant les activités touristiques, vous pouvez téléphoner au

1-800-565-0590. Pour toute autre information concernant le déroulement de l'événement et le recrutement des bénévoles, vous pouvez contacter les Jeux de Québec à Sherbrooke au (819) 821-1995.

Maryse Dumont



Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

UNE AGENCE DE VOYAGES A-T-ELLE L'OBLIGATION DE VOUS RENSEIGNER SUR LES EXIGENCES D'UN PAYS POUR L'ENTRÉE SUR SON TERRITOIRE?

FAITS: Un homme et sa compagne décident de partir en voyage au Mexique. Ils amènent avec eux le neveu de monsieur âgé de 2 ans et le petit-fils de madame âgé de 3 ans. Ils contactent une agence de voyages pour organiser leurs vacances. L'agent qui les conseille ne leur fait aucune remarque au sujet des deux enfants mineurs. Ils se présentent à l'embarquement et l'accès à l'avion leur a été refusé parce qu'ils ne détenaient pas de lettres notariées de chacun des parents des enfants, nécessaires à leur entrée au Mexique.

QUESTION: L'agence de voyages devait-elle aviser les voyageurs de cette obligation?

DÉCISION: Le tribunal arrive à la conclusion que l'agence aurait dû informer les voyageurs de cette obligation.

MOTIFS: Étant spécialiste en matière de voyages, l'agent de voyages devait conseiller adéquatement le requérant. Lorsqu'il a vu que les enfants ne portaient pas le même nom que les adultes, il aurait dû se renseigner auprès d'eux et informer le requérant des exigences du pays d'entrée. L'agence de voyages est responsable des dommages occasionnés aux voyageurs.

Me Micheline Plante
Centre communautaire
juridique de l'Estrie
(819) 563-6122

LES CORPORATIONS INTERMÉDIAIRES DE TRAVAIL (CIT)

Une journée d'information sur le rôle des CIT s'est tenue le mardi 23 mai au Diocèse de Sherbrooke. Trois intervenants, soient Michel Couture du Centre travail Québec, Denis Veilleux, responsable de CRÈME, et Claudette Champagne du front commun des personnes assistées sociales présentèrent différents points de vue sur l'utilité des CIT. D'emblée, deux visions s'opposèrent, celle qui veut maintenir ce programme (devinez qui?), et celle qui y voit une autre façon d'exploiter les plus pauvres de la société.

Quinze CIT existent en Estrie, oeuvrant surtout dans l'agriculture (CRÈME) et l'environnement (CHARMES). Pour y avoir accès, il faut être prestataire d'aide social et être éligible au programme d'intégration à l'emploi (PAIE). Le "hic", c'est qu'un PAIE dure un an, mais avec une CIT, le PAIE dure 6 mois (9 pour l'aide à domicile) avec un mois de formation de recherche d'emploi. Environ le tiers se trouve un emploi à la fin du projet. Et les autres? Avec un chômage minime (55% du salaire minimum) et un supplément de l'aide social, les prestataires peuvent de nouveau recommencer la valse des articles 25, PAIE, etc. Le tableau démontre les allées et venues des travailleurs avec les CIT.

Tout organisme sans but lucratif peut devenir une CIT. Une subvention de démarrage variant entre 20 000\$ à 50 000\$ peut être versé à l'organisme. Comme les CIT sont encore de jeunes bébés, des erreurs d'aiguillage ont eu

lieu; selon Michel Couture, la principale a été de démarer des CIT avec des entreprises débutantes. Les perspectives d'emploi à long terme sont encore plus fragiles.

LOUER DES TRAVAILLEURS

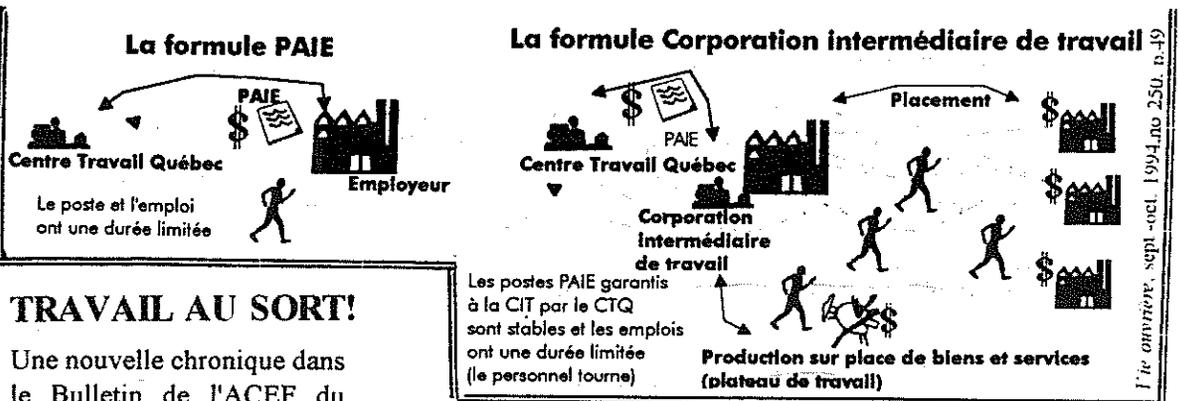
Les CIT surgissent surtout dans les secteurs peu rentables, mais utiles à la société (recyclage, soutien à domicile) ou bien avec des emplois de courte durée (agriculture, entretien). CRÈME (Centre de recyclage et d'employabilité de la main-d'oeuvre de l'Estrie) est un exemple concret d'une CIT. Il sert d'intermédiaire entre les employeurs et les travailleurs. Un des critères majeurs demeure la versatilité, deux à trois compétences sont utiles pour tenter de travailler une année complète, comme entretenir et vendre des arbres de Noël (3 à 4 mois), cueillir des fruits (selon les saisons), etc. Comble de l'exploitation, l'employeur n'a plus d'obligation à cotiser aux programmes sociaux im-

posés par la loi en passant par une CIT (environ 1 000\$ au salaire minimum sur une période de 6 mois).

RÔLE DE L'ÉTAT

L'État a deux façons de lutter contre la pauvreté: une politique sociale adéquate et la création d'emplois. Malheureusement, l'idéologie qui domine la planète est d'imposer des lois dans le but d'atteindre une main-d'oeuvre flexible, utile pour la minorité riche. Cette dernière aimerait bien abaisser le salaire minimum pour équilibrer l'écart entre les pauvres de Sud d'avec les pauvres du Nord. Une façon comme une autre d'éliminer les inégalités sociales! Lorsque les multinationales dictent à l'État les choix politiques à prendre pour la lutte contre la pauvreté, il faut craindre le pire! Les CIT peuvent devenir un moyen de gérer les pauvres, et de les maintenir dans la gêne. De toute façon, l'État s'en lave les mains. Et vive le capitalisme!...

Sylvain Toutant



TRAVAIL AU SORT!

Une nouvelle chronique dans le Bulletin de l'ACEF du Nord de Montréal nous fait découvrir certaines réalités sociales et économiques dont on ne parle presque jamais. Par exemple, saviez-vous que dans un grand hôtel de Montréal, le revenu de certains employés dépend d'un tirage au sort? Une

femme de chambre travaillant deux jours 1/2 par semaine et désirant compléter ses revenus peut alors inscrire son nom sur une liste qui sert à choisir, par tirage au sort mensuel, celles qui serviront les banquets préparés par l'hôtel.

Malheureusement, quand on tire le numéro 154 et qu'il y a moins de vingt banquets prévus au cours du mois, on vit une fois de plus l'expérience douloureuse du travail précaire qui se développe aujourd'hui!

Relations, juin 1995, no 611, p.150

Équipement de bureau
QWERT ltée
985, rue Galt ouest,
Sherbrooke
562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE
LOCATION

SMITH CORONA

TÉMOIGNAGE D'UN MILITANT DES DROITS DE LA PERSONNE

Au plus bas de l'échelle des exclus du marché du travail se retrouvent les personnes souffrant ou ayant déjà souffert de déficience physique ou mentale, acquises de naissance ou par les aléas de la vie, comme les travailleurs et travailleuses accidentés du travail, qui n'ont aucune garantie d'un véritable retour au travail. Je n'en suis heureusement pas un. Je suis un déficient physique qui se porte bien et ma déficience n'est aucunement apparente.

La discrimination

Tout a commencé en 1987. Diplômé en relations industrielles, je postule un emploi d'agent de personnel auprès de la Gendarmerie royale du Canada. Les informations données par la réceptionniste sur les critères d'embauche pour ce poste s'avèrent plus tard erronées. Au départ cependant, elle m'affirma clairement: "Nous ne prenons pas les handicapés. (Silence) Je sais que c'est discriminatoire, mais ce sont nos critères."

J'ai donc passé les premiers tests et les suivants pour devenir gendarme. J'ai eu à répondre à un questionnaire médical que j'ai rempli honnêtement et dans lequel j'ai déclaré mon état physique. J'ai aussi inclus des coupures de presse de ma participation à plusieurs marathons, ce qui attestait de ma bonne condition physique. Je reçus plus tard une lettre du médecin de la G.R.C. m'avisant que pour des raisons "de mauvaises conditions médicales", on me refusait le poste de gendarme. J'appris plus tard que le poste d'agent de personnel est un poste civil qui ne nécessite pas d'être gendarme, sans savoir toutefois si les exigences médicales étaient les mêmes et si les chances d'être choisi étaient équitablement répartis entre les postulants à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation. Un élément tout à fait essentiel pour éviter la discrimination systémique,

indirecte.

Le système judiciaire

Toujours est-il que l'on me refuse le poste. Je dépose une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne, qui recueillera les aveux de la G.R.C. à l'effet que l'on aurait dû me faire passer un test médical, qu'il s'agissait d'une erreur ou comme ils ont affirmé "d'une décision précoce". La Commission canadienne me proposa à titre de réparation de poser à nouveau ma candidature. Elle me redonna un droit que je n'avais pourtant jamais perdu. J'ai alors posé une condition: que l'examen médical soit fait par un médecin indépendant et extérieur à la G.R.C. Je n'ai jamais eu de réponse. Plus de 3 ans s'étaient écoulés déjà.

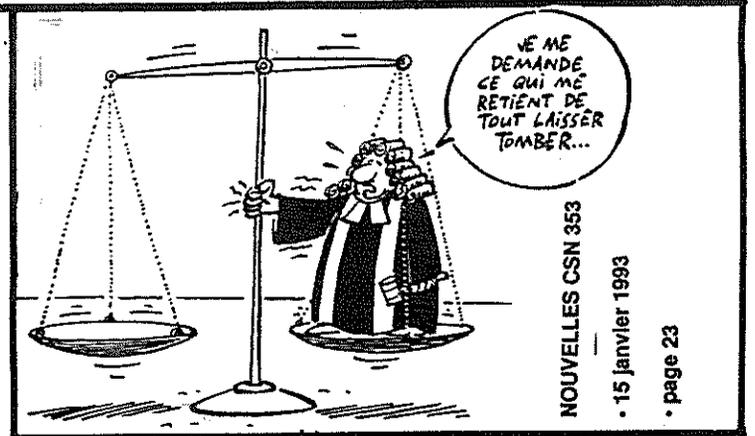
Contestant la façon dont la Commission canadienne s'était acquittée de sa tâche, j'ai déposé à Ottawa, en Cour fédérale, une procédure visant à valider ou invalider la procédure et le traitement de ma plainte. Le Tribunal déclara dans son jugement que la Commission canadienne "avait agi de façon raisonnable", jurisprudence de la Cour Suprême à l'appui. Plus tard, j'ai déposé une poursuite au civil pour dommages et intérêts au montant de 100 000\$, soit l'équivalent de 3 ans de salaire perdu. Lors de l'audition, le juge déclara la prescription éteinte. En effet, plus de 2 ans s'é-

taient écoulées depuis la connaissance du fait reproché. Les dommages résultants du fait reproché, étaient et sont encore bien vivants. Mes recours judiciaires se trouvaient alors épuisés.

Il me restait l'O.N.U., plus précisément le Comité des droits de l'Homme, en vertu du pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Comité a reçu ma communication et estimé que n'ayant pas accepté de poser ma candidature à nouveau, je n'avais pas de fait épuisé tous mes recours. Les membres du Comité ont tout de même décidé de publier les faits dès le prochain rapport annuel. En ce moment, avec l'appui éventuel d'une Centrale syndicale, je me propose de déposer au Bureau international du travail, une plainte portant sur la discrimination en vertu de la Convention 111 de l'Organisation internationale du travail. J'en suis donc là¹.

Persévérance

Ce que je retire de cette aventure judiciaire en tant que personne atteinte d'une déficience physique, c'est qu'il faut être entêté d'une part et bien soutenu d'autre part. Ce qui est troublant particulièrement, c'est que les résultats d'une erreur commise de bonne foi n'enlèvent en rien, ni ne diminuent la souffrance vécue et le temps perdu. Nous sommes en 1994, 7 ans plus tard.



J'ai voulu par ce témoignage démontrer l'inefficacité du mécanisme en matière de traitement de la discrimination, particulièrement celle qui porte sur les examens médicaux. Ce que j'ai perdu aussi, c'est la confiance envers la G.R.C. et la Commission canadienne des droits de la personne. Changement d'enquêteurs à mon dossier, perte de documents et surtout, le fait que j'ai pu leur sembler embarrassant et convaincu que justice n'est toujours pas rendue.

Je suis une personne en bonne santé et instruite. Imaginons un seul instant des personnes atteintes de déficiences physiques ou mentales qui ne jouissent pas de cette condition et le combat qu'elles doivent mener pour parvenir ou revenir, se maintenir et progresser normalement comme tout le monde sur le marché du travail. Actuellement, au Canada, la très grande majorité des personnes atteintes de déficience physiques ou mentales, aptes au travail, ne travaillent pas. Dans la mise en oeuvre d'un réel droit au travail pour tous et pour toutes, cette catégorie de personnes devra figurer bien haut

dans la liste des priorités. En terminant, vous ne savez toujours pas de quelle déficience je souffre. J'ai été opéré pour une coartation de l'aorte en 1978 et depuis, je vis et travaille normalement."

¹ En février dernier, Jean Morissette a porté plainte au Bureau international du travail (BIT, le service juridique de la CSN). La confédération des syndicats nationaux (CSN) reconnaît, après l'examen du dossier, que la Gendarmerie royale du Canada avait eu de la discrimination envers ce dernier. Elle reconnaît aussi que la Commission canadienne des droits de la personne a agi de façon négligente dans cette affaire, et le seul recours possible dont disposait monsieur Morissette consistait en une plainte au BIT, à qui la CSN demande de prendre connaissance de l'ensemble des documents pour réouvrir le dossier afin que le plaignant puisse obtenir justice.

Témoignage présenté lors du colloque de la Ligue des droits et libertés de l'Estrie, le 6 décembre dernier.

La Boîte à Festin

SERVICE DE TRAITEUR
(819) 877-3412

- Buffet chaud et froid
- Méchoui
- Table d'hôte sur réservation
- Brunch

Vos hôtes Roland et Linda

13, North Hill [Route 108], Gould, Québec J0B 2Z0

VALEURS FAMILIALES ET RESPECT DE LA NATURE

Il y a 14 ans, dans les Territoires du Nord-ouest canadien à Fort Simpson, Chantal Houle a rencontré et vécu avec le peuple indien Dénés pendant trois mois. Les quelques lignes qui vont suivre racontent brièvement les points qui l'ont marquée chez ce peuple fascinant.

Dans cette région boisée, l'on retrouve souvent des maisons faites en bois rond, souvent situées dans les forêts. Les moyens de se nourrir se réfèrent à ceux de nos ancêtres. Chasse à la perdrix, au lièvre, à l'original. Par ailleurs, le sucre, la farine et d'autres moyens de nourriture de base sont amenés par avion. Entre autres, le bannick, un met composé d'eau et de farine et qui est frit, fait partie de leur alimentation, qui est beaucoup plus saine que celle de notre "vie moderne". Leur langue d'origine culturelle est le slavie.

Cependant, la vie moderne réussit à atteindre

les traditions familiales du peuple Dénés. Le gouvernement a situé leurs écoles loin des parents des élèves, dans un milieu "plus actuel" pour les éduquer et les intégrer à la société moderne. Cela crée une coupure avec leurs parents, qui ne voient leur enfant que deux fois par année et durant l'été. Ce problème est en quelque sorte à l'origine du sentiment de méfiance au départ lorsqu'une nouvelle communauté de race blanche pénètre dans leur monde. Mais la familiarité et la volonté de part et d'autres de se rapprocher font que ce malaise fondé se dissout rapidement.

UNE VIE CULTURELLE ET UNE VISION SPIRITUELLE PROPRES À EUX

"Le contexte culturel, environnemental et moral est bien différent là-bas. Le fait de vivre près ou dans les forêts change toute la perspective de nos visions, de notre spiritualité, qui peut évidemment mieux s'épanouir et se développer dans un milieu naturel, et non citadin.", explique Chantal. Isolés, loin de tout (sauf d'un village, à plusieurs kilomètres de là, où il y a une épicerie, un hôpital, un magasin d'artisanat, de vêtements, ...), ils sont à l'abri de la télé et de toutes les valeurs superficielles que cet outil médiatique engendre. Au



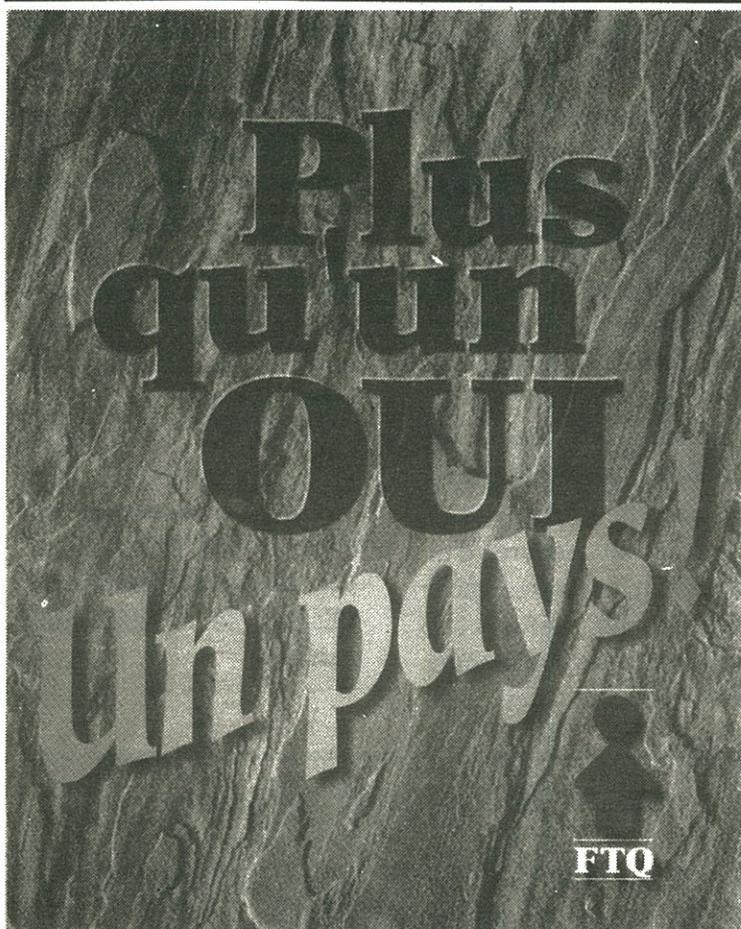
Photo: Chantal Houle Totem constituant un emblème du peuple Dénés.

contraire, leurs valeurs sont reliées à la nature, la famille. Ils vivent au jour le jour, à leur rythme, sans trop s'occuper de la notion du temps. Ils peuvent apprécier les aurores boréales multicolores et fascinantes de cette région aux territoires plats et aux nombreux conifères.

" Ce peuple m'a fasciné par leurs valeurs tradition-

nelles, leur attachement à la nature, leurs croyances, le respect des valeurs familiales, leur sens de la vie, de la mort et du rêve. Leur créativité, particulièrement vivante par leurs oeuvres artisanales, leur auto-suffisance et le désir puissant de conserver leur identité culturelle caractérisent bien ce peuple.", conclut Chantal.

Maryse Dumont



Nouvelle adresse à Sherbrooke:

Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie (FTQ)
2100, rue King Ouest, bureau 130
Sherbrooke (Québec) J1J 2E8 tél.: 562-3922



L'Association étudiante du Collège de Sherbrooke (AECS) est l'organisme qui doit voir à la défense des droits des étudiants du Collège de Sherbrooke. De plus, l'AECS vise à promouvoir l'éducation populaire autonome et tente de faire en sorte que les étudiants soient entendus.

Collège de Sherbrooke
475, rue Parc
Sherbrooke (Québec)
J1H 5M7

Limite pour faire parvenir votre curriculum vitae : 19 juin 1995.

Recherche

Permanente/permanent
(40 hrs/semaine, 41 semaines/an)

Tâches :

- Tenir le bureau de l'AECS.
- Accueillir et référer les membres.
- Aider au bon fonctionnement des différentes instances de l'AECS.

Qualifications requises :

- Niveau élevé d'implication sociale.
- Formation de niveau collégial.

Serait un atout :

- Techniques humaines.
- Bonne connaissance du français.
- Connaissances informatiques.



Syndicat de l'enseignement de l'Estrie

2610 ouest, rue Galt, Sherbrooke, (Québec) J1K 2X2

Tél.: (819) 563-5121 Télécopieur: (819) 563-6909

UN PTTI COUP DE PUB ?

L'équipe du journal invite particulièrement les organismes ou entreprises du quartier à acheter des espaces publicitaires dans le journal. En plus de faire connaître vos services en rejoignant environ 12,000 personnes, vous soutenez un journal contribuant à l'avancement d'une plus grande justice sociale. Les normes suivantes s'appliquent;

-La publicité véhiculant des images ou des propos sexistes, racistes, militaristes, anti-démocratiques, anti-ouvrier ou contre les classes populaires n'est pas acceptées;

-La publicité de boisson alcoolisée ou de tabac (cigarettes, cigares, tabac,...) n'est pas admise;

-La publicité informative (ex: Participation, Kino-Québec, Publication Québec) est, quant à elle, favorisée;

-Le journal doit produire de la publicité en compatibilité avec les normes et/ou lois en vigueur au Québec et au Canada.

Surface (en page)	Coût(en \$) (Taxes en sus)
1 page	500
3/4	385
2/3	350
1/2	275
1/3	190
1/4	150
1/5	125
1/8	85
1/16	45
Carte d'affaire	40

AVENIR DU QUÉBEC : MAIS LEQUEL ???

Au mois de février dernier, le gouvernement a consulté la population concernant l'avenir du Québec. Pour ce faire, il a mis sur pied, entre autres, des Commissions régionales sur l'avenir du Québec. En Estrie, la Commission a recueilli plus de 364 mémoires (dont 173 ont été présentés à la Commission) sans oublier les opinions exprimées par des personnes dans le cadre de 15 forums. Bref, un exercice démocratique intéressant.

Bien entendu, loin de nous l'idée d'essayer ici de faire un quelconque résumé de ces dizaines de mémoires. Cependant, au-delà de la question de la souveraineté du Québec comme tel, plusieurs ont soulevé la nécessité d'avoir les balises d'un projet social accompagnant leur vision sur l'avenir du Québec. Pour mieux comprendre certains enjeux de visions souvent opposées, nous vous présentons certains passages extraits de quelques mémoires. Nous sommes conscients que cet exercice peu paraître simpliste mais combien révélateur des valeurs différentes qui "habitent" certains organismes sociaux de la société québécoise.

L'équipe du journal

La Chambre de commerce de la région sherbrookoise

"Le déficit est causé par l'augmentation des dépenses et non la diminution des revenus" (p.18)

"Chaque ministère deviendrait une entreprise privée(...). La gestion du personnel serait sous l'autorité des dirigeants; ils seraient tenus d'embaucher ou de congédier selon les besoins de leur service" (p.20)

La Chambre de commerce régionale de l'Estrie

"La création et le développement des PME, la valorisation de libre entreprise privée, la confiance des futurs entrepreneurs devraient s'appuyer sur le credo du désengagement de l'État(...). Ce credo pourrait s'appuyer sur les paramètres suivants: (...) déréglementation étatique en faveur de l'auto réglementation, (...), privatisation, donc élimination de l'aide financière traditionnelle de l'État dans certains domaines de la santé, de l'éducation et de l'administration publique". (p.9)

Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie (TROVEPE)

"Grands principes énoncés; des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, une société juste sur les plans économique et social, une société démocratique, non violente et non-discriminatoire(...)" (p.3)

L'obtention d'une plus grande justice sociale "implique de remettre fortement en question la société dans laquelle nous vivons (ou survivons pour plusieurs d'entre nous...) basée principalement sur une organisation économique et sociale de libre marché et d'appât du gain individuel". (p.4)

CARITAS

"Une des fonctions de l'État consiste également à redistribuer la richesse collective. Il peut le faire, entre autres, par une fiscalité plus progressive et plus équitable, par le plein emploi, par une politique améliorée de la Sécurité du revenu, par le maintien et le renforcement des programmes sociaux et des services publics" (p.32)

"L'État doit faire la promotion de la solidarité sociale et combattre les inégalités avec tous les moyens dont il dispose" (p.33)

Commission de l'Estrie sur l'avenir du Québec

Quelques recommandations

"(...) La Commission recommande que les règles de l'Assemblée nationale en regard du fonctionnement des commissions parlementaires soient amendées pour institutionnaliser le type de mécanisme de consultation populaire mis sur pied pour l'avant projet de loi sur la souveraineté, et d'y soumettre toute question qui risque d'avoir un impact majeur et à long terme sur la vie des Québécoises et des Québécois" (1^{re} recommandation)

"Afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, la Commission recommande au Gouvernement du Québec de promouvoir l'équité salariale, d'instaurer un réseau universel de garderies et de mettre en place des mécanismes facilitant la présence des femmes en politique." (4^{ème} recommandation)

"La Commission à l'Assemblée nationale et au Gouvernement de retenir, pour inscription au préambule de l'avant-projet de loi sur la souveraineté, les valeurs et les objectifs sociaux qui sont apparus comme fondamentaux pour définir la nation québécoise: solidarité, équité, égalité, justice, liberté, garantie de l'universalité des soins de santé, reconnaissance du principe de sécurité du revenu, développement durable et déclaration du français comme langue officielle." (5^{ème} recommandation)

"La Commission recommande que l'élaboration de la constitution soit confiée à une assemblée constituante dont les membres, hommes et femmes autant que possible en parité, représenteraient à la fois les régions et les secteurs d'activités. (...) et "que la nouvelle Constitution soit adoptée par référendum." (9^{ème} recommandation)

"La Commission, sans remettre en cause la pertinence d'une armée québécoise, recommande que celle-ci évolue vers une armée non traditionnelle, plutôt de type <<garde nationale>> et de sécurité civile." (14^{ème} recommandation)

Le Réseau Populaire pour le OUI

Nous disons "OUI" à un Québec pour tout le monde

Le Réseau populaire pour le OUI a été mis sur pied par des personnes voulant faire la promotion de la souveraineté du Québec tout en la situant dans une perspective de développement d'une plus grande justice sociale. De plus ce réseau veut se démarquer des forces souverainistes (PQ, BQ, ADQ) prônant la naissance d'un Québec sans remise en question du type de société actuelle défendant ainsi le statu quo en ce qui a trait au système économique dans lequel nous évoluons c'est-à-dire le système capitaliste. Voici quelques extraits de leur plate-forme.

"OUI" à un Québec qui lutte contre l'exclusion sociale sous toute ses formes par le partage des richesses, par la défense de la primauté de la langue française et du développement de la culture québécoise (...);

"OUI" à un Québec qui maintient les emplois existants et en crée de nouveaux socialement utiles -santé, éducation - par la réduction du temps de travail;

"OUI" à un Québec qui repose sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines;

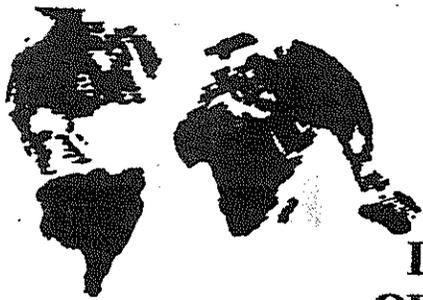
"OUI" à un Québec qui établit une nouvelle entente entre les nations québécoise et aborigènes (...);

"OUI" à un Québec sans armée et libre de toute production nucléaire et qui refuse de participer aux traités militaires et aux pactes commerciaux, tel l'ALÉNA, qui vont contre les intérêts de la majorité des peuples concernés.

De plus, "que la constitution du Québec souverain soit élaborée par une assemblée constituante élue au scrutin proportionnel et représentative de toutes les composantes de la société afin qu'elle soit l'expression de la souveraineté populaire."

Pour information à Sherbrooke: 566-2927

Entrée Libre, 17 juin 1995/ 9



International



LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA OUBLIE LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

Le 7 février dernier, le gouvernement canadien donnait la réponse aux recommandations du Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, par la voix de son ministre des Relations extérieures, monsieur André Ouellet.

Ayant comme titre "Le Canada dans le monde", le petit livre blanc tant attendu, définit trois objectifs clés pour guider la politique étrangère du Canada: promouvoir la prospérité et l'emploi, protéger la sécurité mondiale et projeter nos valeurs et notre culture à l'étranger.

Ces objectifs ainsi définis paraissent tout à fait louables. Mais, il faut lire entre les lignes pour découvrir

que le gouvernement canadien donne à sa politique étrangère un virage de 180 degrés laissant derrière ses engagements traditionnels de défense et de promotion des droits humains à l'échelle internationale.

Des relations étrangères basées sur le commerce

Dans les années à venir, le gouvernement canadien cherchera à établir avec les gouvernements étrangers des

relations basées sur le commerce, l'échange et la promotion des produits canadiens: crise économique et libéralisation des marchés obligent! Le Canada fait sien le credo selon lequel le commerce et la prospérité croissante peuvent paver la voie à une société plus ouverte. Or les exemples sont nombreux à nous démontrer que le libre marché n'est pas du tout, comme on aimerait le croire, garant du respect des droits humains.



Tiré d'une publicité de l'IAOCCI (Association québécoise des organismes de coopération internationale)

Une politique étrangère qui manque de cohérence

La nouvelle politique étrangère canadienne met au rancart les droits humains. Le Canada a écouté ainsi les hommes d'affaires qui, désireux d'élargir leurs cercles d'affaires, s'approprient l'ap-

pui des institutions créées par et pour les canadiennes et canadiens. La nouvelle politique étrangère canadienne tel un Faust en désespoir préfère vendre plutôt son âme...

Extraits tirés du Bulletin de l'Entraide missionnaire

AMÉRIQUE CENTRALE: QUELLE DÉMOCRATIE?

Dans le but d'analyser la problématique du mal-développement ainsi que pour arriver à en dégager les perspectives de l'instauration d'un véritable système démocratique en Amérique Centrale, 28 étudiants et étudiantes du Collège de Sherbrooke ont effectué un stage d'étude au Nicaragua et au Salvador.

Dans le monde actuel, il semble acquis par la grande majorité des sociétés que c'est par un système démocratique que l'on atteint une meilleure gestion ainsi qu'un plus grand respect des droits d'une population. Cependant, dans bien des pays se disant démocratiques tels le Nicaragua et le Salvador, la population est encore considérée comme un bétail productif dont les gouvernements se servent pour entretenir la puissante oligarchie¹. Dans le cadre de la redéfinition des rapports internationaux, l'implantation d'un système démocratique réel au Nicaragua et au Salvador ne peut être envisagé si les mesures néo-libérales continuent d'être imposées par les institutions bancaires internationales et appliquées farouchement par les gouvernements en place. Dans le cas échéant, une mobilisation commune des peuples et des organismes des pays concernés deviendrait indispensable à l'exercice d'un véritable rapport de force lors des négociations avec le FMI

et la Banque mondiale.

Interminable ingérence étrangère

De 1970 à 1993, la dette de l'ensemble des pays du Sud s'est vue gonflée de 57 à 1800 milliards de dollars US. S'étant regroupés sous la bannière d'organisations bancaires internationales, les pays du Nord refusent désormais d'octroyer des prêts aux "mauvais créanciers". C'est ainsi que revient au FMI et à la Banque mondiale la charge, oh combien contraignante, d'endosser la quasi totalité des prêts. À partir de ce jour, ce sont ces institutions qui assumeront la responsabilité de fixer les taux d'intérêt sur ces prêts, qui atteignent depuis le début des années 80 des seuils effarants.

Par leur statut international et brandissant bien haut leur aide et leur compréhension qu'ils apportent au développement du Sud, le FMI et la Banque mondiale se permettent d'imposer les politiques d'ajus-

tements structurels ayant comme objectif le remboursement rapide de la dette, les présentant comme seule issue possible pour sortir du présent marasme économique! Ainsi, la privatisation, la réduction de la demande interne, les coupures dans la fonction publique et dans les services sociaux sont autant de mesures néo-libérales présumées engendrer chez ces pays un véritable miracle économique... Ne visant en fait aucunement l'amélioration des conditions de vie, l'application de ces politiques se fait de plus en plus ressentir par des effets dévastateurs chez la masse.

Le paradoxe de l'Assemblée législative

Les gouvernements actuels, représentés par monsieur Antonio Lacayo et madame Violetta Chamorro au Nicaragua et par le parti de L'ARENA ayant à sa tête Monsieur Calderon Sol au Salvador, se disent néo-libéraux et appliquent d'emblée les politiques d'ajustements structurels, affirmant

redresser l'économie du pays. Le seul organe ayant la possibilité de limiter les dégâts de l'application démesurée de ces politiques est représentée, dans les deux cas, par l'opposition de l'Assemblée législative. Son rôle, incarnant les fondements du système démocratique, est de lutter pour le bien commun de la masse. Cependant, plusieurs facteurs utilisés continuellement dans l'optique de préserver la puissance et la richesse de l'oligarchie font que l'opposition se retrouve dans l'impossibilité d'amener un changement. Comment peut-on s'affirmer comme un pays démocratique lorsque même au sein de l'Assemblée, la démocratie n'est pas appliquée?

En résumé, la grande majorité des droits fondamentaux que défend un système démocratique ne sont pas respectés tant au Nicaragua qu'au Salvador. Au niveau des droits civils et politiques, un système électoral déficient ainsi qu'un système judiciaire corrompu viennent s'ajouter pour renforcer le pouvoir de l'argent déjà surpuissant. Non existants chez l'ensemble de la population, les droits économiques et sociaux tels l'éducation, le travail, la santé et le logement sont réservés à l'infime mino-

rité riche. C'est sur une société malade que le FMI et la banque mondiale comptent bâtir leur empire orienté vers le développement!

La faim de la fin

Chez les pays industrialisés, il est indispensable, pour mener à bien cette lutte dont la finalité serait une plus grande justice sociale, de mettre sur pied des mécanismes visant au développement d'une conscience planétaire reposant sur les principes d'égalités des chances et de solidarité. À ces fins, les Organisations non-gouvernementales (ONG) du Nord représentent un moyen des plus efficace pour réunir nos populations autour d'un idéal commun et de permettre l'implication, sous diverses formes, par un appui aux regroupements déjà existants dans ces pays. À long terme, c'est seulement par la réorientation idéologique globale de nos sociétés, possible sous forme d'un contrat social mondial, que l'on pourra briser le perpétuel cercle vicieux des dominants et des dominés...

¹ oligarchie: Gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par un petit groupe.

Barbara Legault
pour le Stage en Amérique Centrale

900 MILLIONS DE PERSONNES DANS LE MONDE SONT MENACÉES PAR LA DÉSERTIFICATION

Environ 900 millions de personnes dans le monde dont les 2/3 vivent dans les pays du Sud sont menacées par la désertification¹. Ce phénomène provoque la perte de 10 millions d'hectares par année.

Lors du Sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 92, les représentants des pays du Tiers-Monde avaient demandé que le plan d'action en environnement approuvé à Rio comprenne une recommandation pour adopter une convention internationale sur la désertification. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) avait alors accepté cette demande. Après de nombreuses négociations, le texte final de la convention fut adopté à Paris en juin 94.

Lutter contre la désertification

La convention sur la désertification établit les principes qui devraient sous-entendre la coopération internationale dans la lutte contre la désertification et expose en détail les obligations spécifiques. Elle donne une direction claire et substantielle sur les mesures nécessaires à prendre pour lutter contre la désertification et pour coordonner les programmes et les acti-

tivités des organisations non-gouvernementales et des gouvernements des pays industrialisés et des pays en développement. Pour qu'elle entre en vigueur, au moins 50 pays, dont le Canada, doivent la ratifier.

Les obligations fondamentales auxquelles le Canada souscrita en vertu de la convention sont les suivantes:

- apporter un appui aux pays touchés, en particulier en Afrique, en fournissant une aide financière et en favorisant l'échange de connaissances et de techniques;
- améliorer l'efficacité de l'aide au développement dans le domaine du contrôle de la désertification par la coordination des interventions des donateurs et par la programmation;
- rendre compte des programmes canadiens de gestion des terres arides.

Pour leur part, les pays en développement doivent:

- faire de cette problématique une priorité dans leur processus de planification nationale;
- affecter des ressources intérieures appropriées, notamment pour appuyer l'action communautaire;
- élaborer des programmes nationaux d'intervention qui mettent l'accent sur le contrôle de la désertification;
- mettre en place des politiques qui permettent à la population de mieux gérer les terres arides affectées.

Une urgence mondiale

Près d'une centaine de pays sont touchés par la désertification dans le monde. D'après un bilan du phénomène de la désertification préparé en 1991 par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, les régions sèches perdent 10 millions d'hectares chaque année, une superficie équivalente à deux fois la Nouvelle-Écosse. De l'avis des experts des milieux scientifiques et politiques, la désertification a un impact direct sur les populations du



Solidarité Canada Sahel a préparé des cartes d'appui à envoyer à André Ouellet, ministre des affaires étrangères, afin de permettre au public de demander au parlement canadien de ratifier d'ici le 17 juin la convention internationale sur la désertification.

Nord. On note ainsi trois grandes répercussions possibles:

- la désertification frappe nettement les mesures de production alimentaire dans le monde;
- le recul de la biodiversité causé par la désertification est une menace à la sécurité alimentaire pour tous les habitants de la planète. Sans compter que plusieurs des plantes de ces régions entrent dans la composition de médicaments.
- les déplacements des réfugiés de l'environnement ont des effets perturbateurs sur les sociétés de plusieurs pays en développement, et même d'un certain nombre de pays industrialisés.

Au Québec, Solidarité Canada-Sahel, un regroupement d'une quarantaine d'organisations de coopération et d'éducation au développement, organise une campagne de sensibilisation. Il veut annoncer aux Organisations non-gouvernementales du Québec et à la population que l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 17 juin "journée mondiale" de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Alexandre M. Badibanga
Carrefour Solidarité
Internationale
566-8595

¹ désertification: transformation d'une région en désert sous l'action de facteurs climatiques ou humains.

Bolivie, ulla, ulla... donde el diablo ha perdido su poncho

En effet, c'est au bout du monde et tellement loin de tout que même le diable en perd son poncho. Arrivé à La Paz depuis le 6 janvier, j'essaie de m'acclimater à l'altitude, au froid et aux gens. La capitale étant située à 3 400 mètres d'altitude, il y a un manque évident d'oxygène. Heureusement, après trois semaines on s'habitue et la forme revient.

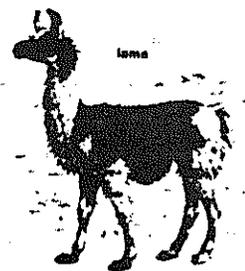
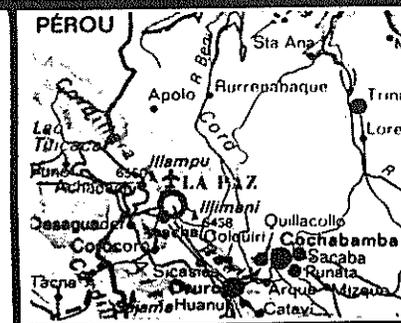
La Paz

Une ville d'un million et demi d'habitants avec un centre-ville coloré. Quelques grands hôtels, édifices, place publique (plaza), rues encombrées de véhicules de toutes sortes et les chauffards (la priorité est aux véhicules et non aux piétons). De toutes les villes que j'ai eu l'occasion de visiter, La Paz remporte la palme d'or pour les occasions de se blesser en marchant sur le trottoir. À l'extérieur du centre-ville, c'est la pauvreté partout à l'exception de quelques quartiers riches où vivent les narco-trafiquants.

Ulla Ulla

La réserve faunique est située à environ 250 km de La Paz. Le trajet n'est intéressant qu'à partir du lac Titicaca. Ensuite, ce sont les montagnes avec des précipices profonds. Par la suite, on atteint le haut plateau d'Ulla Ulla qui est une grande plaine située à 4 400 mètres d'altitude où l'on retrouve des alpacas, des lamas et des vigognes. Au loin, on aperçoit la Cordillère des Andes et le Pérou. Quel beau spectacle que de voir tout cela. Quand on circule à travers la plaine, les alpacas et les lamas nous regardent d'un air hautain et baveux.

Les vigognes, qui vivent dans les mêmes pâturages que les alpacas, sont des mammifères qui ne peuvent être domestiqués. On estime à 12 000 la population sur la réserve. Une loi bolivienne défend la chasse de la vigogne et prévoit des sanctions très sévères, allant à l'emprisonnement pour ceux qui chasseraient cet animal. Malheureusement, les gardes-chasse au nombre de 10 patrouillent le territoire de 24 000 hectares à pied ou à bicyclette. De plus, les vigognes traversent la frontière du Pérou et sont chassées par les Péruviens, car la laine de vigogne est très recherchée:



environ 400.00\$ US pour un kilo de laine.

Les Campesinos

Campesinos, Alpaqueros ou Cholos, tout ça pour dire que ce sont ces peuples qui habitent cette région. Ce sont des Indiens d'origine Incas qui font l'élevage de l'alpaca. La plupart des hommes parlent espagnol, mais leur dialecte est Aymara ou Quechua. Ces gens sont petits: 5 pieds pour les femmes et 5' 2" pour les hommes. Ils vivent dans des conditions pénibles dans de petites communautés de 5 à 20 familles. Chaque famille a

son corral pour y laisser les alpacas pendant la nuit.

J'ai eu l'occasion de voir l'intérieur d'une maison. La maisonnette de 8 pieds par 12 pieds est faite d'adobe (blocs de boue séchée) avec un toit de paille. Le seul meuble est un lit fait de blocs comme la maison. La cuisine se fait à l'intérieur sans aucun moyen d'aération. Il n'y a pas non plus d'électricité, d'eau courante et de toilettes. Quel contraste avec nos commodités nord-américaines!

Pierre Chaurette
sur un projet du CECI

Déficit!!!

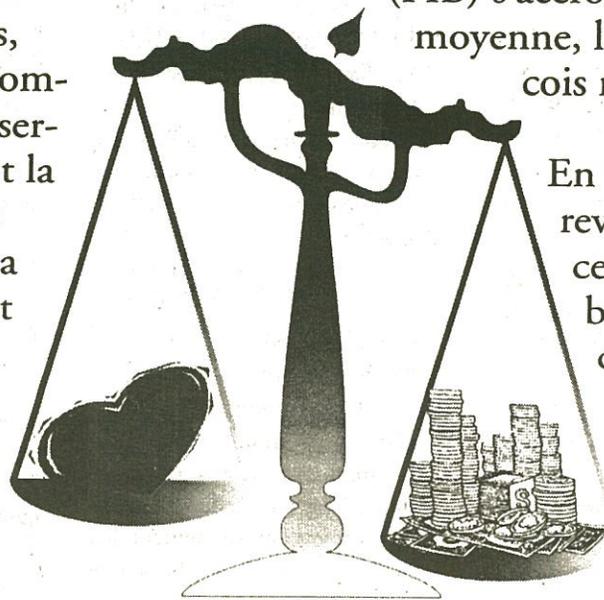
Une autre politique est possible

Il est légitime pour le gouvernement du Québec de prendre les moyens de réduire son déficit et sa dette. Ce qui l'est moins, c'est qu'il prenne pour cible de ses compressions l'éducation, la santé et les services sociaux. Pénalisant injustement la population dans son ensemble et les personnes démunies en particulier, la dégradation des services publics n'est pas une solution acceptable.

Le problème du gouvernement, rappelons-le, n'en est pas un de dépenses excessives. De 1983 à 1994, le rythme de ses dépenses a tout juste suivi le rythme de croissance

de l'économie. Alors que le Produit intérieur brut (PIB) s'accroissait de 5,5 % par année en moyenne, les dépenses totales de l'État québécois n'augmentaient que de 5,3 %.

En revanche, la croissance de ses revenus totaux (4,8 %) n'a pas suivi celle de l'économie. C'est là où le bât blesse. Et c'est là qu'il doit chercher des solutions aux difficultés des finances publiques. Il doit de toute urgence faire preuve d'imagination et de courage politique en développant de nouvelles sources de financement.



Percevoir tous les impôts et toutes les taxes impayés

Le gouvernement du Québec devrait d'abord percevoir tous les impôts et les taxes qui lui sont dus. Sensibilisant la population aux effets désastreux du travail au noir et de l'évasion fiscale sur les services publics, il devrait mettre en œuvre des politiques efficaces pour enrayer ces atteintes à la solidarité sociale. Il devrait de plus intensifier ses efforts pour récupérer les sommes que le gouvernement fédéral lui doit mais qu'il refuse de payer. *C'est une simple question de solidarité sociale.*

Éliminer le report d'impôts sur le revenu d'entreprise

Comme le gouvernement fédéral l'a fait dans son dernier budget, le gouvernement du Québec devrait éliminer la disposition fiscale permettant aux pratiques professionnelles de reporter à l'année suivante l'imposition de revenus d'entreprise gagnés au cours d'une année. Cette mesure procurerait à l'État des revenus additionnels. *C'est une simple question d'équité fiscale.*

Instaurer un impôt minimum sur le revenu des sociétés

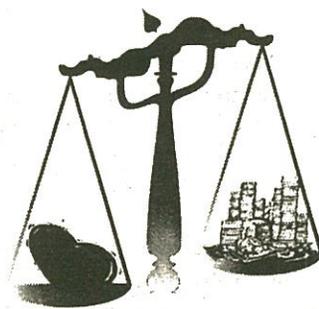
Des milliers d'entreprises rentables ne paient aucun impôt et privent ainsi l'État d'importants revenus. À l'instar du gouvernement ontarien, le gouvernement québécois devrait instaurer un impôt minimum sur le revenu des sociétés comme il le fait déjà pour les particuliers. *C'est une simple question de justice fiscale.*

Revoir en profondeur l'ensemble des dépenses fiscales

Exonération des fiducies familiales, crédits d'impôts pour dividendes, déduction des frais financiers, taux d'imposition réduits sur les revenus de placement, etc. : on ne compte plus les mesures fiscales qui privent l'État de milliards de dollars de revenus chaque année. Le gouvernement du Québec devrait revoir en profondeur ce véritable « budget fantôme » qui échappe à toute évaluation de coûts/bénéfices et qui le contraint à sabrer dans les services à la population. *C'est une simple question de démocratie.*

Les services publics au Québec

UNE AFFAIRE DE COEUR



 **CEQ**

UN PEU D'AIR FRAIS...ENFIN !!!

Après plusieurs années de pression sur le gouvernement, les groupes d'éducation populaire autonome ont obtenu une hausse intéressante de leur budget. Le budget global accordé à l'éducation populaire autonome passe donc de 8.6 millions de dollars en 94-95 à 14 millions en 95-96.

De façon plus précise, les groupes d'alphabétisation populaire autonome voient leur budget passer de 2,6 millions l'an dernier à 5.3 millions en 95-96, soit une augmentation de 104%. Cependant, mentionnons que, selon des renseignements données aux élèves des commissions scolaires, aucune somme d'argent n'est prévue pour l'alphabétisation dans les commissions scolaires... De plus, le gouvernement semble vouloir se diriger vers un plus grand contrôle des contenus des formations données par les groupes et, si possible, que celles-ci soient de nature scolarisante c'est-à-dire qui conduit à un diplôme.

Vous avez dit bonne moyenne...

En ce qui a trait aux groupes d'éducation populaire auto-

nome (plus de 650 au Québec dont 43 en Estrie), le ministère accorde, pour 95-96, une augmentation de 31,9%. Cette augmentation peut sembler énorme dans le contexte actuel sauf que celle-ci s'applique à des montants plus que modestes. Par exemple, les groupes d'É.P.A. en Estrie recevaient, en moyenne, 6 523\$ en 94-95. Avec l'augmentation, cette moyenne s'élèvera, pour 95-96, à environ 8 603\$. Comme vous pouvez le constater, malgré cette augmentation, nous ne roulerons pas sur l'or... Encore ici, le gouvernement semble vouloir imposer sa propre vision de l'éducation populaire autonome faisant fi de l'expérience et des pratiques des groupes.

Des pas à continuer...

Bien que nous reconnaissons que le présent gouvernement a effectué un pas dans la bonne direction en stoppant le processus de démantèlement du programme de subvention à l'éducation populaire autonome et en injectant des sommes supplémentaires pour combler les coupures effectuées par le précédent gouvernement et la perte de pouvoir

d'achat dû à l'inflation, nous constatons que nous sommes très loin des objectifs fixés par un comité de travail gouvernemental mis sur pied en 1987 par l'ancien ministre de l'époque Monsieur Claude Ryan.

L'objectif du soutien financier gouvernemental à l'éducation populaire autonome est d'atteindre un financement représentant 1,5% de l'ensemble des budgets du Ministère de l'éducation. À l'heure actuelle, ce financement ne représente que 0,12% du budget du M.E.Q. De plus le gouvernement semble se diriger, là aussi, vers un plus grand contrôle du type d'activité qui sera financé et il demeure réticent à encadrer la reconnaissance de l'éducation populaire autonome par un texte de lois à cet effet. Cette demande figure d'ailleurs dans le programme électoral du Parti Québécois et les candidats et candidates de ce parti ont signé des engagements pour défendre ces éléments de leur programme une fois élus.

À suivre...

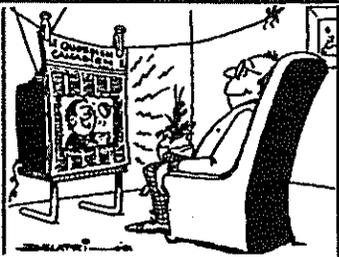
Normand Gilbert

LE SYNDROME ZOO TV EN DIRECT!

Il y a quelques semaines, j'eus le malheur d'assister, impuissante, au SYNDROME "Zoo TV" en direct! Il était minuit, c'était un mercredi soir. Des jeunes de la génération que l'on a qualifiée, avec beaucoup d'imagination, d'un "X" (dont je fais malheureusement partie) buvaient, dansaient et parlaient dans une boîte de nuit. Au départ, j'ai cru que c'était une reprise (TVA, par exemple, est bien fort là-dessus) d'une des parodies de Rock et belles oreilles ou de Bye bye BII Mais non, c'était bel et bien de VRAIS jeunes en quête de l'âme soeur ou d'une aventure - qui sait- et qui, désespérément, s'adressaient à la caméra pour dire des conneries du genre " moi, j'aime faire l'amour et le ski", sous une musique de fond insignifiante. Bref, une sorte de boîte visuelle (et non vocale) pour faire des rencontres PAR la télévision...Que voulez-vous, la télé, c'est tout ce qu'il y a au monde pour vivre, gérer nos

habitudes de vie. Rien ne va plus sans la télé! Imaginez-vous, ce type de pub dure une demi-heure, une fois par semaine, jusqu'à je ne sais quand... Payant pour la machine médiatique de consommation, et captivant pour les adeptes fidèles qui s'y adonnent! Quant à moi, je me demande à quel point la masse médiatique endort une bonne partie des jeunes de 18-30 ans qui préfèrent l'image du bien-être et du bien-être que projette le conformisme, et non l'application d'idées nouvelles.

Je repense parfois à l'expression appropriée à la triste réalité médiatique qu'a dénoncée le groupe irlandais U2 lors de leur tournée mondiale en 91: "ZOO TV". Sur certains écrans vidéos lors des spectacles, l'on pouvait y lire "Ne regardez plus la télévision.", "C'est ton monde, tu peux le changer!"... Lorsqu'on y pense, c'est bien vrai. "Ça l'air d'un zoo tout ça. Il faut bien



paraître, faire son show, paraître dans, devant et derrière la télévision. Pendant ce temps, l'on passe à côté des choses essentielles comme la paix et la justice dans le monde dont l'absence n'exclut aucune région sur terre. Si la majorité des gens prenaient conscience de cela, l'on assisterait un mouvement de revendications important...Les médias constituent donc une source de distraction majeure. Ainsi, la télé nous emprisonne dans ses valeurs superficielles qui nous étouffent, comme les barreaux d'une prison dorée pour des singes dans un zoo, destinés pour la vie à faire des sourires forcés et des grimaces aux visiteurs capitalistes.

Maryse Dumont

MÉDIAS

ON COUPE À RADIO-CANADA: LES RÉGIONS ÉCOPENT

La récente annonce de coupures à Radio-Canada s'est traduite presque immédiatement dans notre région (mais aussi dans les autres) par la suppression du bulletin régional de nouvelles de l'Estrie et de la Mauricie. Celui-ci était diffusé habituellement après les informations nationales et internationales à chaque heure de la matinée, au réseau FM de Radio-Canada.

Pourtant, le bulletin de nouvelles régionales du matin était un complément d'information indispensable à la vie de notre région, un moyen pratique d'être au courant de ce qui se passe en Estrie, surtout pour les gens ne lisant pas les journaux. Cela nous amène à nous pencher sur la place de plus en plus étriquée qui est faite à l'information régionale, avec entre autres pour conséquence une plus grande uniformité de celle-ci, vu la disparition progressive de la pluralité des sources.

Déjà en septembre dernier, la création de Radio-Média, suite à la fermeture de six stations privées, fut un pas de plus vers l'uniformisation de l'information. Il est à prévoir que Radio-Canada, sous les contraintes budgétaires, va se désengager encore plus de son mandat au profit du "privé" qui ne se gêne pas pour monopoliser l'information par le biais des fusions et des acquisitions, et au nom de quoi? De la rentabilité, bien sûr.

Le monde selon Gilles Proulx

Assurément, Gilles Proulx n'aime pas les assistés sociaux, les Mohawks, les fonctionnaires, les étrangers, la charte des droits et libertés et bien d'autres choses encore.

Il doit se sentir très seul, sa vie doit être un vrai cauchemar fait d'insatisfaction et de frustration à l'égard du monde ingrat dans lequel il vit, peuplé d'incompétents, de paresseux, de profiteurs du système, de grosses torches, d'épais et de débiles, toutes catégories confondues évidemment.

Au jugement réducteur et aux solutions plutôt expéditives, l'agité de CHLT déverse sa bile d'une manière simplette et touchante, genre crédit social. Servirait-il d'exutoire à ceux qui l'écoutent religieusement? Alors peut-être verrons-nous un jour dans les petites annonces d'un quelconque journal: "À Gilles Proulx pour faveur obtenue".

Armand Rosso
pour le CPDE

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

LA CULTURE DE LA DETTE

de Patrice Martin et Patrick Savidan, Éditions Boréal.

Dans un langage accessible, Patrice Martin, politologue, et Patrick Savidan, philosophe, "montrent comment le discours de la dette n'est au fond que la dernière transformation du libéralisme économique dans la lutte que mène celui-ci contre l'État interventionniste".

Présentement, le seul discours unanime de la part des économistes et des politiciens reste la réduction de la dette des gouvernements. Ce discours serait la dernière création d'une société qui redécouvre les vertus de l'austérité et de la responsabilité individuelle; en d'autres termes, de l'égoïsme institutionnalisé. Maintenant, l'État est comparé à un individu, et comme le monde, il ne peut plus vivre au-dessus de ses moyens. À force de ma-

traquer les gens avec des chiffres effarants, ils finissent par croire et exigent les coupures qui s'en viennent. À quand le téléthon de la dette nationale et provinciale?

Les directeurs de conscience ne sont plus les prêtres d'autrefois, mais les économistes qui égrainent leur chapelet en psalmodiant: "rationaliser, rationaliser (bis)". L'État a déjà commencé à réaliser cette prière par son désengagement auprès de l'électorat en coupant dans des services acquis depuis plusieurs années. Comme le mentionnent les auteurs: "avant nous exportions les modèles de la consommation; désormais, nous importons ceux de la misère et de l'austérité."

Sylvain Toutant

Association des auteurs
des Cantons de l'Est

YVONNE BERGERON, AUTEURE DU MOIS DE JUIN

Fidèle à sa tradition, l'Association des auteurs des Cantons de l'Est a désigné Madame Yvonne Bergeron comme auteure du mois de juin 1995. Yvonne Bergeron, de la Congrégation Notre-Dame, a mérité ce titre en regard de l'ouvrage collectif *Voix de femmes. Voies de passage. Pratiques pastorales et enjeux ecclésiastiques*, qu'elle a publié récemment avec Lise Barono, Pierrette Daviau et Micheline Laguë, aux éditions Paulines.

Originaire du Lac Saint-Jean, Yvonne Bergeron a gardé des ses racines familiales terriennes le goût des promesses printanières et le sens des passages. Au contact d'une

mère engagée pour défendre la condition des femmes paysannes, elle apprend que l'existence des femmes est singulièrement concernée par la recherche de la justice. Il n'est donc pas étonnant que, depuis plusieurs années, elle se préoccupe particulièrement de ce que vivent les femmes dans l'Église et la société.

Docteure en théologie, elle est coordonnatrice du Service de la pastorale sociale du Diocèse de Sherbrooke et enseigne à la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke. Sa réflexion touche spécialement les rapports église-monde, les domaines de la théologie du politique et de la pasto-

rale sociale. Également, elle anime de nombreuses sessions et rencontres de groupe, ici et à l'étranger.

De sa militance dans l'Action catholique, elle hérite d'un intérêt marqué pour les transformations sociales, le changement des structures ecclésiastiques inadéquates et le développement international. Cet intérêt la conduit à s'engager avec des groupes qui travaillent sur ces questions. Depuis 1984, ses diverses activités l'ont amené à publier des articles dans diverses revues et des ouvrages en collaboration.

Extraits du communiqué de l'Association des auteurs des Cantons de l'Est

LES AGENTS ENQUÊTEURS
AU POUVOIR

La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, mettra sur pied de nouvelles mesures de contrôle pour dépister les fraudeurs et fraudeuses de l'aide sociale.

Nous devons nous rappeler qu'à l'époque, les visites à domicile avaient pris des formes d'abus de pouvoir par certains agents enquêteurs. En voyant les conséquences sur les conditions de vie des personnes assistées sociales du Québec, diverses organisations populaires, communautaires et syndicales se sont prononcées contre de telles pratiques.

En 1988 vint un recours collectif à la Cour Supérieure qui s'était déroulé au Palais de justice de Montréal. Le juge Tunnenbaum reconnaissait

alors que seulement 2 à 3% de toutes les personnes sous-enquête au Québec faisaient l'objet de fraudes à l'aide sociale. Il ajouta que les agents enquêteurs ne devaient plus entrer chez les personnes concernées; que lorsqu'il y a enquête, une communication par écrit soit plutôt envoyée à la personne.

Que va-t-il se passer si les agents enquêteurs du gouvernement surviennent dans nos quartiers? Assisterons-nous au même scénario, avec les coûts que cela va engendrer? Dans le cercle vicieux de l'appauvrissement en Estrie, la dignité des personnes devrait être au premier plan des priorités du gouvernement.

Sylvain Janvier

OPINIONS

QUE SONT DEVENUS LES DROITS DES ASSISTÉS SOCIAUX?

Dans votre prochaine publication (voilà, c'est fait!) vous devriez ouvrir les yeux des assistés sociaux et du public en général. Ceci concerne aussi les travailleurs autant que les sans-emploi.

Dans sa petite annonce télévisée, M^{me} Blackburn a oublié de mentionner la discrimination de la part du ministre de la Justice, M. Paul Bégin. Ce dernier veut empêcher les assistés sociaux d'avoir recours à un avocat payé par l'aide juridique pour se défendre contre les employés de l'État.

Si tous les gens qui travaillent pour l'aide sociale étaient justes, nous n'aurions pas besoin de l'aide juridique pour nous proté-

ger contre le système.

Dans le projet de loi de loi de M. Paul Bégin, un criminel ayant commis un crime grave et qui risque d'aller en prison aurait droit à l'aide juridique. Tandis que l'assisté social sans dossier criminel qui est victime d'abus de pouvoir de la part d'un agent de l'aide sociale, et qui n'a pas de dossier criminel, n'aurait pas droit à l'aide juridique. Dans le Québec du PQ, les criminels ont plus de droits que les victimes d'injustice.

Le soutien financier est souvent refusé au bénéficiaire d'aide sociale qui en fait la demande. Quand on n'a pas accès à un avocat pour défendre ses

droits, cela équivaut à ne plus avoir de droits.

Ce n'est pas parce qu'on été chanceux pendant des années en qu'on a un bon travail, qu'on ne peut pas se retrouver sur l'aide sociale un jour.

Si c'est ça la nouvelle façon de gouverner, tous les assistés sociaux devraient dire NON merci.

Assisté social
(pas par choix)



OEUVRES RÉCENTES DE CLAUDE LAFLEUR ET JIM BENSON

Du 11 mai au 30 juin 1995, le Centre d'artistes de l'Université Bishop's présente deux de ses membres, le peintre Claude Lafleur et le sculpteur Jim Benson, dans une exposition d'oeuvres récentes.

Claude Lafleur nous présente des dessins de grand format où l'on retrouve son intérêt constant pour la dynamique créée par la juxtaposition de noirs veloutés et de blancs lumineux. Pour leur part, ses huiles nous révèlent un alliage de formes, couleurs, textures et mouvements qui animent une surface translucide et lumineuse. Les grands dessins de l'artiste invitent le spectateur à découvrir ce qui se cache derrière le réseau de lignes et de hachures. L'élément exploratoire est également présent dans les huiles, où l'on perçoit l'image qui semble émerger de la matière tactile et transparente. Quel que soit le sujet ou l'approche picturale, la

lumière demeure toujours au coeur de l'oeuvre de Claude Lafleur. Pour reprendre les mots de l'artiste "La lumière est la vie".

Claude Lafleur est né à Montréal où il reçu sa formation artistique à l'École des beaux-arts. Au début des années 60, il s'installe à Sherbrooke et s'implique corps et âme dans la création d'une galerie d'art à l'Université de Sherbrooke. Il est également l'instigateur du premier Salon des métiers d'art et sera à l'origine du Regroupement des artistes des Cantons de l'Est et de la galerie d'art du RACE. La ville de Sherbrooke a voulu souligner l'ardente et infatigable

implication de Claude Lafleur dans le domaine des arts visuels en lui décernant le Prix Carrière dans le cadre de la remise 1994 des prix d'Excellence de la ville de Sherbrooke.

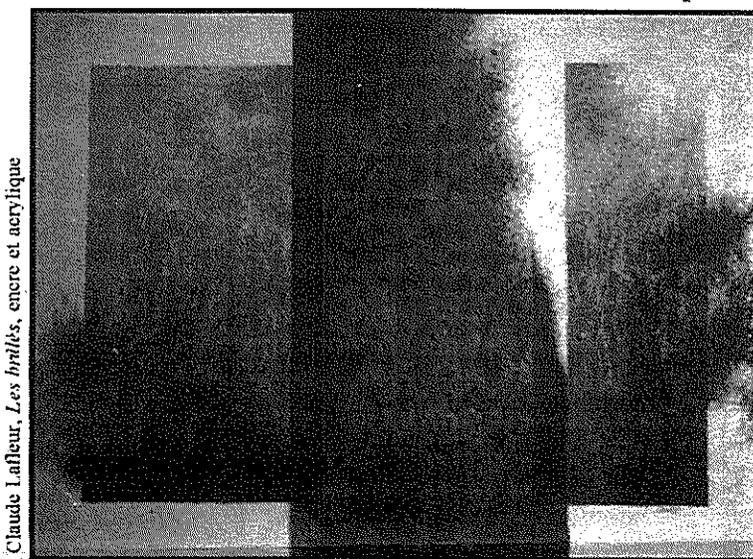
La série de sculptures de Jim Benson se veut une allégorie des sept péchés capitaux: avarice, envie, gourmandise, luxure, orgueil et paresse. L'artiste explique: "Il s'agit en fait des attitudes, des émotions et des états d'esprit qui conditionnent notre comportement d'une manière destructrice envers nous-mêmes et notre entourage." Le sculpteur a créé ces oeuvres dans le but avoué de provoquer chez le spectateur une

réflexion par rapport à sa propre existence.. Jim Benson a évité de donner aux sculptures des titres qui les rattachaient à l'un ou l'autre des péchés. Il préfère inviter de la sorte chaque personne à identifier elle-même le sujet de chacune des sept oeuvres.

Jim Benson a reçu sa formation artistique à l'Université Concordia qui lui a décerné un BFA et

un certificat en Enseignement de l'art ainsi qu'une maîtrise en sculpture. Professeur au Département des beaux-arts de l'Université Bishop's depuis 1979. Jim Benson, qui s'adonne à la sculpture depuis plus de vingt ans, a participé à de nombreuses expositions au pays et à l'étranger.

Centre d'artistes de l'Université de Bishop's



Claude Lafleur, Les brûlés, encre et acrylique

ARTS VISUELS

TRACES DE NATURE

Du 6 mai au 9 juillet 1995, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke est heureux de présenter une exposition duo rétrospective, mettant en vedette deux femmes artistes bien de chez nous, Jeannine Bourret, peintre et graveuse et Patricia Barrowman, peintre et aquarelliste.

Ces deux artistes des Cantons de l'Est sont chacune bien connues pour un aspect particulier de leur oeuvre, Jeannine Bourret pour ses gravures d'oiseaux et Patricia Barrowman pour ses chevaux stylisés à l'huile ou à l'aquarelle.

Experte en gravure, Jeannine Bourret est une artiste dont les oeuvres jouent avec l'idée de cycle. Les transformations de la nature la préoccupent et l'impact de ses oeuvres, oiseaux ou paysages, résident dans le moment capté, qui est à la fois passé

et à venir. Le traitement de la composition révèle son intérêt pour l'abstraction, les oppositions de plans, les effets de texture lui permettant de suggérer, plutôt que de représenter. L'expression de sa détermination artistique transparaît dans son expérimentation de différents médiums, techniques de gravure, eaux-fortes et monotypes en particulier, collage et papier-matière.

Patricia Barrowman, peint les chevaux sous tous les angles et dans toutes les stylisations possibles. D'abord à l'huile, son pre-

mier médium qu'elle doit abandonner suite à des allergies contractées à la ferme; puis à l'aquarelle, où confrontée à un nouveau défi, la fluidité, elle élargit son thème aux paysages. Mais c'est toujours le traitement de l'espace, le passage entre ce qui est et n'est déjà plus qui l'intéresse: la ligne crée la forme tout en distinguant la masse du vide.

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, situé au 174 rue du Palais, est ouvert du mardi au dimanche de 13h à 17h et les mercredis soirs de 17h à



Jeannine Bourret, J'entends l'eau et le vent

21h. Pour plus d'informations, téléphonez au (819) 821-2115.

Musée
des
beaux arts
de
Sherbrooke



Imprimerie sherbrooke inc.

642, rue Galt Ouest, Sherbrooke, QC J1H 1Y9
Tél.: 819-562-8472 • Fax: 819-822-2824

- Impressions de tous genres
- Photocopies noir et blanc et couleur

Face à la place Belvédère!



CINÉMA

Le cinéma hollywoodien

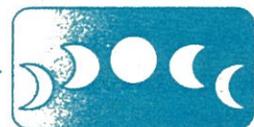
Gasper, Batman III, et le Parc Jurrassique, tous ces films ont un point en commun: des coûts énormes de production placés dans les effets spéciaux ou les cascades. Dans une société de consommation, c'est à se demander si les producteurs n'évaluent pas le succès d'un film selon les coûts engendrés par le tournage. Même le dernier vidéoclip de Michael Jackson a coûté 9 millions de dollars. Si on dépense tant, le film devrait rapporter tant. Les gros canons à venir ont une campagne de publicité chez Mac Donald, fleuront du capitalisme, pour mousser leur promotion, au point que le monde salive en voyant l'affiche de *Batman III*.

De façon générale, l'histoire est tricotée serrée, il ne faut surtout pas ennuyer le spectateur avec trop de psychologie! On y retrouve un acteur connu, une actrice qui n'a pas peur de montrer ses jambes effilées. Avez-vous déjà vu une actrice obèse dans un film à grand déploiement? Elle est souvent reléguée dans les comédies. Les films américains perpétuent l'image rétrograde du corps mince, parfait, donc érotique. Dans presque tous les films, on retrouve "l'American dream", tout le monde peut réussir avec la volonté. C'est ce que pensaient les immigrants en arrivant aux USA: terre de liberté! Rares sont les films qui décrivent les injustices sociales américaines. L'amour qui résout tous les problèmes est une autre valeur amplifiée au point d'en être souvent ridicule. Même la mort n'est pas un obstacle (*Gasper, Fantôme d'amour*). Le pire du pire, le héros américain. Il est le seul à pouvoir sauver le monde (*Superman*). Tout seul, il peut terrasser un groupe de terroristes (*Die Hard, Vraie mensonges*). Les problèmes existentiels ne sont que pertes de temps. Une arme à feu ou des gadgets sophistiqués lui permettent de régler à l'amiable les points de vue divergents!

Bref, peu de subtilité, mais ce qui faut donner au cinéma hollywoodien, c'est le sens du rythme. Avec un bon *pop-com*, ces films en mettent plein la vue. Et après la projection? Bof, il y avait un peu trop de beurre dans le *pop-com*!

Sylvain Toutant

THÉÂTRE
du
THÉ des BOIS



LES JARDINS DE CLÉMENCE

Par un beau soir d'été, une actrice, un acteur et un musicien se mettent en frais de recréer l'univers humoristique et poétique de Clémence DesRochers... voilà ce que vous propose le Théâtre du Thé des Bois de Deauville, avec son spectacle *Les jardins de Clémence*, présenté du 23 juin au 19 août.

On retrouve du bien drôle de monde sur le chemin de Clémence: des hommes qui ne comprennent rien aux femmes et vice versa, des femmes qui s'émancipent et bricolent quand leur mari cuisine, des jeunes et des vieilles filles, des "p'tites vieilles" fort attachantes, et bien d'autres. En bout de ligne, toute une soirée remplie de personnages colorés, de rires et de moments tendres...

C'est donc tout l'humour, la verve, l'intelligence de Clémence que l'on retrouve sur scène cet été, grâce aux comédiens Jacinthe Tremblay et René Lefebvre, accompagnés au piano par Christian Ruel. Mis en scène par André Poulain, *Les jardins de Clémence* rend hommage d'une façon particulière à notre Clémence et à ses origines sherbrookoises et célèbre la belle saison estivale. Le tout dans un site enchanteur et une salle intimiste, propice à ce genre de spectacle. *Les jardins de Clémence*: une occasion unique de redécouvrir l'univers de cette grande artiste de la scène québécoise!

Théâtre du Thé des Bois

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier . . . 15 \$
Institutions, organismes . . . 20 \$
Note: le prix inclut la TPS

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au
montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom : _____
Adresse : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Téléphone : _____



Le financement des
groupes populaires

URGENT!

Recherchons équipiers et équipières pour faire :

- Rédaction
- Photos
- Enquêtes
- Montage

Se joindre à l'équipe d'*Entrée Libre* permet de
s'impliquer humainement dans le quartier.

Contactez-nous: 821-2270